This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

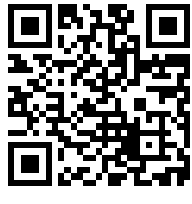

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HKHЬ E

Digitized by Google

Fr 27.46.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

IV

1903

SIÈGE SOCIAL :
6, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

ALAIS
Imprimerie J. BRABO
Square de Sauvages

MDCCCCIV

Digitized by Google

△
7r 27.46.5
✓
HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Feb. 5, 1935
(4-8)

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1903

Président.....	MM.	F. BONNES
Vice-Président.....		M. COLOMB.
Secrétaire-Général.....		G. HAON.
Bibiothécaire-Archiviste.		E. CARLI
Trésorier.....		L. MARTEL.
Secrétaire des Séances...		L. FREYCHET.
Secrétaire-Adjoint.....		L. BOURINET.

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

ARNASSAN (CLODOMIR), A. ❶, ancien membre résidant, rentier, Alais.

ARNAVIELLE (ALBERT), ✠, félibre majoral, Montpellier.

AUPHAN (VICTOR), membre fondateur, ✱, docteur en médecine, Alais.

BOISSIER (GASTON), secrétaire perpétuel de l'Académie française, Paris.

Digitized by Google

BOREL (GILLES), ✻, compositeur de musique, Aix-en-Provence.

CABISSOLE (CHARLES DE), ancien membre résidant, président du Tribunal civil, Alais.

CASTANIÉ (LÉOPOLD), ingénieur, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, 10, rue d'Orléans, Oran.

CASTANIER (ERNEST), membre fondateur, avocat, Génolhac.

CAZOT (JULES), questeur du Sénat, Paris.

CHABAUD (LÉOPOLD), ancien membre résidant, avocat, Alais.

CHABANEAU (CAMILLE), ✻, professeur à l'Université de Montpellier.

CHEVALIER (JULES), membre fondateur, docteur en médecine, Alais.

DELFIEU (EMILE), ancien membre résidant, I. ❶, inspecteur des postes et télégraphes, Valence.

DESMONS (FRÉDÉRIC), vice-président du Sénat, Paris.

DUCLAUX, directeur de l'Institut Pasteur, Paris.

FABRE (GEORGES), ancien membre résidant, ✻, O. ✿, I. ❶, inspecteur des Eaux et Forêts, Nimes.

FAURE (MAURICE), félibre majoral, sénateur de la Drôme, Paris.

FRAISSINET (EDOUARD), membre fondateur, ingénieur civil, Alais.

GIDE (CHARLES), professeur d'économie politique, Paris.

GOURDOUX (CÉSAR), I. ❶, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Paris.

GRASSET, ✻, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

GUIMET, directeur des Annales du musée Guimet, Paris.

LALLEMAND (CHARLES), I. ❶, ✿, ancien membre résidant, sous-préfet d'Alais.

LEDOUX (ACHILLE), membre fondateur, ✻, inspecteur général des mines, Paris.

LISBONNE (JOSEPH), membre fondateur, homme de lettres, au Plos, Saint-Jean-du-Pin.

Digitized by Google

LOMBARD-DUMAS (ARMAND), I. ❶, botaniste et géologue, Sommières.

MALZAC (MIRANDA), ✱, I. ❶, ancien membre résidant, ancien député du Gard, Paris.

MARTEL (E.-A.), ✱, président de la société de Spéléologie, Paris.

MARUÉJOLS (GASTON), avocat, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

MAUMÉJEAN (GUILLAUME), ancien membre résidant, I. ❶, professeur au lycée J.-B. Dumas, Alais.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), O. ✱, capoulié honoraire du Félibrige, Maillane (B.-d.-R.)

NÉEL (le pasteur JAMES), ancien membre résidant, Alais.

PAGÈS (EUGÈNE), ancien membre résidant, juge suppléant de la Justice de Paix, Alais.

PIN (EMILE), A. ❶, ancien membre résidant, avocat, Alais.

RAMEL (FERNAND DE), ✱, ancien membre résidant, député du Gard, Paris.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), ancien membre résidant, rentier, Alais.

ROUVILLE (PAUL), O. ✱, doyen honoraire de la Faculté des sciences, Montpellier.

SABATIER (ARMAND), doyen de la Faculté des sciences, Montpellier.

TOURTOULON (baron CHARLES DE), I. ❶, homme de lettres, Aix-en-Provence.

TROULHIAS (NUMA), ancien membre résidant, archéologue et numismate, Alais.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. DUGAS (Fernand), docteur en droit, avocat, élu le 4 mai 1878.

2 OBERKAMPFF de DABRUN (le Baron Emile), méd. or, receveur particulier des finances en retraite, château d'Ayrolles, élu le 20 novembre 1880.

3 PAUL (Félix), I. ✪, O. ✱, professeur au lycée J.-B. Dumas, conseiller municipal, élu le 4 juin 1881.

4 DUFFÈS (Emile), A. ✪, avoué, élu le 29 juillet 1882.

5 BOISSIER (Ernest), ✱, vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

6 ESPÉRANDIEU (Emile), A. ✪, ancien maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

7 BALME (Léopold), architecte, conseiller d'arrondissement, élu le 8 avril 1888.

8 AUSSET (Odilon), ✱, I. ✪, proviseur du lycée J.-B. Dumas, élu le 22 février 1890.

9 BERTHEZENNE (Ferdinand), avocat, maire d'Alais, élu le 4 juillet 1890.

10 MARTEL-FAVAND (Louis), licencié en droit, industriel, élu le 24 janvier 1891.

11 MARTEL-TEULON (Louis), ✱, ancien président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

12 ROCHER (Jean-Pierre), chef de la comptabilité aux Fonderies et Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

13 BEAU (Emmanuel), ingénieur, élu le 26 janvier 1893.

Digitized by Google

14 BLAVET (Alcide), A. ✪, licencié en droit, élu le 15 mars 1893.

15 BERTRAND-LAUZE (Denis), A. ✪, ✠, membre du Conseil général du Gard, docteur en médecine, élu le 15 novembre 1894.

16 DELMAS (Gabriel), greffier en chef du Tribunal de première instance, élu le 5 novembre 1894.

17 FABRE (Charles), rentier, élu le 15 octobre 1895.

18 BERTHARION (Antonin), A. ✪, contrôleur des mines, élu le 31 décembre 1895.

19 CASTELA (Justin), directeur de l'Usine à gaz, élu le 31 décembre 1895.

20 BARRAUD (Ferdinand), architecte, élu le 11 février 1896.

21 BRABO (Julien), imprimeur, élu le 11 février 1896.

22 HAON (Gabriel), industriel, A. ✪, ✠, élu le 9 mars 1897.

23 CORNETTE (Charles), A. ✪, commis-greffier, élu le 22 décembre 1898.

24 PATTUS (Henri), vétérinaire, élu le 22 décembre 1898.

25 ROBIN (l'Abbé Xavier), élu le 12 juillet 1899.

26 AUPHAN (Jules), licencié en droit, chef du contentieux à la Compagnie houillère de Rochebelle, élu le 30 novembre 1899.

27 GILLY (Prosper), A. ✪, ✠, expert-géomètre, élu le 17 mai 1900.

28 BONNES (François), professeur à l'Ecole des Mineurs, élu le 20 décembre 1900.

29 COLOMB (Maurice), O. ✠, avocat, conseiller municipal, élu le 20 décembre 1900.

30 FREYCHET (Louis), agent-voyer d'arrondissement, élu le 27 mars 1902.

31 PONCET (Honoré), juge au Tribunal de commerce, élu le 27 mars 1902.

Digitized by Google

32 CARLI (EUCLIDE), correspondant de l'Académie de Nimes, élu le 27 mars 1902.

33 RIVIÈRE (LOUIS), magistrat, élu le 27 mars 1902.

34 BOURINET (LOUIS), commissaire de police, élu le 16 février 1903.

35 SAUVAGE (HENRI), avocat.

36 .....

37 .....

38 .....

39 .....

40 .....

MEMBRES ASSOCIÉS

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, Alais.

ALIZON ( ), membre du Conseil général de l'Ardèche, avocat, Alais.

BOISSON (JEAN), industriel, Alais.

BOUDON (RENÉ), O. ✲, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

BOUQUET, géomètre en chef, Grand'Combe.

BOUQUET (MARCEL), ingénieur sondeur, Grand'Combe.

CASTELBON, ✲, président du Conseil d'arrondissement, pharmacien, la Vernarède.

CAZALIS DE FONDOUCE (PAUL), ✲, I. ❶, archéologue, Montpellier.

CHABAL (CAMILLE), receveur particulier des finances, Alais.

CHABRIER (FERDINAND) bibliothécaire, Alais.

DASTARAC (LÉON), avocat, Alais.

DUMAS (FERDINAND), pharmacien, Alais.

Digitized by Google

ELOY-VINCENT (ALBERT), I. ❶, homme de lettres et artiste peintre, Paris.

EVESQUE (LOUIS), secrétaire du Syndicat agricole de Saint-Jean-de-Valériscle.

FALGAIROLLE (PROSPER), A. ❶, archéologue, Vauvert.

FESQUET Jean, avoué, Alais.

FRANCEZON (PAUL), ✻, A. ❷, filateur, Alais.

GALHAC (LOUIS), ✠, pharmacien, Alais.

GLORIEUX (FLORENTIN), ingénieur, Alais.

GROS (JULES), chef de gare, Salindres.

HEDERER (AUGUSTIN), A ❶, receveur des Postes, Télégraphes et Téléphones, Alais.

LOMBARD (LÉON), A. ❶, sous-préfet de Nyons.

MARSAULT (J.-B.), ✻, ingénieur, Bessèges.

MARTIN (JOSEPH), inspecteur des forêts, Nimes.

MEYRIEU (CLAUDE), pharmacien, Alais.

OLIVIER (Henri), ingénieur, Gagnières.

PÉCHINEY (ALFRED), directeur des usines de Salindres.

PEYRE (EMILE), ingénieur, Tamaris.

PEYRE (LÉON), ingénieur, Alais.

PIERREDON (ALFRED), ingénieur à Alais.

PLATON, Instituteur à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard).

PONCET ( ), ✠, capitaine de gendarmerie, Alais.

POUGET (JOSEPH), avocat, juge-suppléant, maire de Saint-Privat-des-Vieux.

REBOUL (Joseph), notaire, Alais.

ROUSSELIER (J.-G.), ingénieur, Marseille.

ROUSSY (LÉON), avoué, Alais.

ROUX (PIERRE), ✻, ancien membre résidant, percepteur en retraite, Clermont-Ferrand.

SÉRAPHIN, A ❷. agent-voyer d'arrondissement, Nimes.

SEYNES (JULES DE), ✻, maire de Rousson.

VARIN D'AINVELLE (AMÉDÉE), maire de Servas.

VEILLON (PAUL), secrétaire-général de la Préfecture du Lot.

VIÉ, ✠, commissaire spécial, Alais.

VILLARS (LÉON), secrétaire du syndicat Agricole, Alais.

ZALESKI (LUDWICK), docteur en médecine, Alais.

Digitized by Google

MEMBRES FONDATEURS DECÉDÉS

DADRE (ADRIEN). Avocat, ancien conseiller municipal d'Alais.

DESHOURS (LOUIS), Avocat.

DESTREMX (LÉONCE), ancien député, ancien membre du Conseil Général de l'Ardèche, ancien maire de Saint-Christol-les-Alais.

DUBOIS (ANTONY), avocat.

GAUJOUX (EUGÈNE), ancien professeur au Collège.

GROS (AMÉDÉE), architecte, ancien conseiller municipal d'Alais.

LARGUIER (FRÉDÉRIC), docteur en médecine.

MALINOWSKI (JACQUES), ancien professeur au Collège.

MERLE (HENRI), directeur de la Compagnie des Produits chimiques de Salindres.

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien conseiller municipal d'Alais.

Digitized by Google

PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*	
1868-69 Dr A. PLANTIER.	L. DESTREMX.
1869-70 L. DESTREMX.	Dr V. AUPHAN.
1870 Dr V. AUPHAN.	A. DADRE.
1871 A. DADRE.	M. DHOMBRES.
1872 M. DHOMBRES.	G. CHARVET.
1873 G. CHARVET.	F. FRANCEZON.
1874 F. FRANCEZON.	L. CASTANIER.
1875 L. CASTANIER.	F. ROUX.
1876 E. PIN.	Dr A. PLANTIER.
1877 Dr A. PLANTIER.	J. DUCLAUX-MONTEIL.
1878 F. ROUX.	Dr V. AUPHAN.
1879 J. DUCLAUX-MONTEIL.	C. FABRE.
1880 C. FABRE.	P. DE LACHADENÈDE.
1881 P. DE LACHADENÈDE.	G. FABRE.
1882 G. FABRE.	C. MAUMÉJEAN.
1883 G. MAUMÈJEAN.	P. ESCALLE.
1884 P. ESCALLE.	A. BARDON ; F. DUGAS.
1885 F. DUGAS.	F. ROUX.
1886 F. ROUX.	E. OBERKAMPFF.
1887 E. OBERKAMPFF.	J.-H. LABBÉ.
1888 J.-H. LABBÉ.	F. RIGAUD.
1889 F. RIGAUD.	Dr A. PLANTIER.
1890 Dr A. PLANTIER.	E. BOISSIER.
1891 Dr A. PLANTIER.	O. AUSSET.
1892 O. AUSSET.	E. DUFFÈS.
1893 E. DUFFÈS.	A. GROS.
1894 A. GROS.	E. DELFIEU.
1895 E. DELFIEU.	F. PAUL.
1896 E. DELFIEU.	F. PAUL.
1897 F. PAUL.	D. BERTRAND-LAUZE.
1898 H. NÈGRE-GAY.	C. DE CABISSOLE.
1899 C. DE CABISSOLE.	C. ARNASSAN.
1900 C. ARNASSAN.	C. LALLEMAND.
1901 C. LALLEMAND.	A. BLAVET.
1902 A. BLAVET.	F. BONNES.
1903 F. BONNES.	M. COLOMB.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain.....	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.
Aisne.....	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie.....	Société d'Agriculture.
—	Académie d'Hippone, Bône.
—	Société archéologique du département de Constantine.
Alpes (Basses).....	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne.
Alpes (Hautes).....	Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, Gap.
Alpes (Maritimes)....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, Nice.
—	Société scientifique, littéraire et des beaux-arts, Cannes.
Ardèche.....	Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, Privas.
—	Société historique et archéologique, les Vans.

Digitized by Google

Ariège.....	Société ariégeoise des sciences, lettres et arts ; Société d'agriculture et des arts de l'Ariège, Foix.
Aube.....	Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, Troyes.
Aude.....	Société de lecture ; la *Revue méridionale,* Carcassonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez.
Bouches-du-Rhône...	Académie des sciences, lettres et beaux-arts ; Société scientifique et industrielle, Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres ; Société historique de Provence, Aix.
—	*Lou Felibrige,* Poste, Marseille.
Cantal.....	Société de la haute Auvergne, Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
—	Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, La Rochelle.
Corrèze.....	Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Dijon.
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
Doubs.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Besançon.
Drôme.....	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Romans.

Digitized by Google

Gard.....	Académie de Nimes ; Société d'agriculture du Gard ; Société d'étude des sciences naturelles, Nimes.
—	Société d'agriculture d'Alais.
Haute-Garonne.....	Académie des Jeux floraux ; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Société archéologique du midi de la France ; Société d'histoire naturelle ; Bibliothèque universitaire ; La *Terro d'Oc*, Poste, Toulouse.
Gers.....	Société archéologique du Gers ; Société historique de Gascogne, Auch.
Gironde.....	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de la Gironde ; Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres ; Société archéologique ; Société languedocienne de Géographie ; Société pour l'étude des langues romanes ; Société des sciences naturelles et physiques ; *La Campana de Magalouna*, Poste, Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire ; Société d'étude des sciences naturelles, Béziers.
Isère.....	Académie delphinale, Grenoble.
Landes.....	Société de Borda, Dax.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, arts et belles-lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.
Loire (Haute-).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ; Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, Le Puy.

Digitized by Google

Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, Cahors.
Lot-et-Garonne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, Agen.
Lozère	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Mende.
Marne (Haute).....	Société historique et archéologique, Langres.
Nièvre.....	Société académique du Nivernais ; Société nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société d'émulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan.
Rhône.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.
Saône-et-Loire.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Savoie.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Chambéry.
Savoie (Haute).....	Société florimontane, Annecy.
—	Académie chablaisienne, Thonon.
Seine.....	Annales du Musée Guimet ; Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la Province, 35, rue Rousselet, Poste ; Société nationale des antiquaires de France ; Société française de numismatique et d'archéologie ; Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes ; Société philotechnique, 8, rue de la Banque ;

Digitized by Google

Seine.....	Société de spéléologie, rue des Grands Augustins, 7, Poste; *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.
Tarn.....	Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, Albi.
Tarn-et-Garonne.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques, Draguignan.
Vaucluse.....	Académie de Vaucluse, Avignon.
Isère.....	*La Revue épigraphique*, place de Palais, Poste, Vienne.
Vienne (Haute).....	Société archéologique et historique du Limousin, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Geological Survey; Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

ÉCHANGE

.....

.....

.....

.....

Digitized by Google

LAURÉATS

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

Lycée J.-B. Dumas

1869 — DUFOIX Léonce, d'Anduze.
1870 — GAL Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1872 — BERNARD Elisée, de Durfort.
1873 — CHIRON Louis, de Nyons (Drôme).
1874 — ZIROMSKI Théodore, d'Alais.
1875 — PELADAN Ferdinand, de St-Etienne-Vallée-Française (Loz).
1876 — TURC Paul, de Bédouès (Lozère).
1877 — OLIVIER Henri, de Montluçon (Allier).
1878 — BONNIOL Paul, de Sainte-Croix (Lozère).
1879 — ANCELIN Louis, de Meynes.
1880 — PLATON Gabriel, de La Grand'Combe.
1881 — FRAISSINET Amédée, d'Alais.
1882 — ALDEBERT François, de La Grand'Combe.
1883 — MEGZER Frédéric, de Paris.
1884 — FAUCHER Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1885 — PEYRE Jules, de Salindres.
1886 — CAILHAU Lucien, de Nimes.
1887 — TEISSIER Abel, de Chamborigaud.
1888 — GASCUEL Gaston, de Saint-Christol.
1890 — HENRY Louis, de Nimes.
1891 — AUSSET Henri, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1892 — BARBAZAN Henri, de Saint-Thibéry (Hérault).
1893 — AUSSET Aimé, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1894 — JOYEUX Ulysse, d'Aigaliers.
1895 — FONSAGRIVE Michel, d'Ens (Pyrénées-Orientales).
1896 — DELEUZE Emile, de Bessèges.
1897 — AUSSET Emile, de Montauban.
1898 — ALTEIRAC Louis, de Loiras (Hérault).
1898 — BARRAUD Alphonse, de Cransac (Aveyron).
1899 — GALIBERT Ernest, de Ners.
1900 — FABRÈGUE Emile, du Caylar.
1901 — PASSEBOIS René, de Bône (Algérie).
1902 — BLANC Fernand, de Saint-Ambroix (Gard).
1902 — CHABROL Henri, de Branoux (Gard).
1903 — RIFFARD Marcel, de Villa-d'Ocampo (République Argent.)

Collège de Jeunes Filles

1895 — UTÉZA Louise, de Grenoble.
1896 — PIC Valérie, d'Alais.
1897 — BERBIGUIER Louise, de Lasalle (Gard).
1900 — GAL Marie-Louise, de Pompignan (Gard).
1901 — SUJOL Valentine, de Cros (Gard).
1902 — NAUDY Alice, de Barbaira (Aude).
1903 — NAGIER Madeleine, de la Grand'Combe (Gard).

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Séance du 4 Juillet 1902

Présidence de M. Alcide Blavet, président.

Présents : MM. Blavet, Bonnes, Lallemand, Delmas, Pagès, Robin, Louis Martel, Arnassan, Dugas, Rocher, Carli, de Sarran, Bourinet, Cornette et Haon.

En l'absence de MM. Gilly et Freychet, qui se font excuser, M. Haon, secrétaire général, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Bonnes a la parole et lit une intéressante communication sur les volcans ; il expose les différentes théories qui ont été soutenues pour l'explication

Digitized by Google

de ce phénomène depuis les temps les plus reculés jusqu'à la période actuelle. Il passe en revue les éruptions les plus célèbres et arrive enfin à la récente catastrophe de la Martinique. Il promet une nouvelle communication au sujet des terribles évènements qui ont détruit la ville de Saint-Pierre, lorsque la commission envoyée sur les lieux par l'Académie des Sciences aura fourni son rapport officiel.

La communication de M. Bonnes est très goûtée et vivement applaudie tant pour le fond scientifique que pour la forme littéraire. M. Blavet, président, en demande l'insertion dans la *Revue Cévenole*; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Bonnes se réserve d'apporter quelques modifications à sa communication afin qu'elle devienne une œuvre écrite définitive.

La prochaine séance est fixée au 10 Juillet.

Le Président,
Alcide BLAVET.

Séance du 10 Juillet 1902

Présents : MM. Blavet, président ; Fesquet, Rocher, de Sarran, Carli, Freychet, Haon, Pagès.

M. Blavet souhaite la bienvenue à M. Jean Fesquet, avoué, récemment élu membre de la Société. Il lui expose en quelques paroles brèves le but de

Digitized by Google

la Société scientifique et littéraire, qui maintient avec soin le bon renom de notre cité, ville essentiellement industrielle et non indifférente aux choses de la science et des arts. Elle cherche surtout à remplir la devise de son blason « *Al pobol util* », parole épigraphique de la charte d'Alais de 1200.

M. Fesquet remercie M. Blavet dont il a été le condisciple au collège d'Alais et qu'il est heureux de voir à la présidence de la Société.

M. Carli, en collaboration avec M. de Sarran, fait une communication sur Alfredo Baccelli, jeune poète italien, qui, à cause de ses tendances scientifiques et sociologiques, a été comparé à notre Sully Prudhomme. Il lit les traductions qu'il a faites de concert avec M. de Sarran, des articles que les plus grands critiques italiens ont écrits sur l'œuvre de Baccelli.

M. le président rappelle que Sully Prudhomme, tout comme son jeune émule italien, a été l'objet de critiques de la part d'écrivains qui lui ont reproché de ressusciter la vieille poésie didactique, laquelle à proprement parler, n'est pas de la poésie. A ces attaques Sully Prudhomme et Baccelli ont répondu qu'ils se glorifiaient d'avoir fait de la poésie scientifique, philosophique et sociologique et non pas des vers didactiques.

La séance est fixée au 31 juillet.

Le Président,
Alcide BLAVET.

Digitized by Google

Séance du 31 Juillet 1902

Présents : MM. Blavet, président ; Carli, de Sarran, Haon, Rocher, Freychet, Pagès et Villars.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Villars, président du syndicat agricole d'Alais-Ouest, récemment élu membre. Il lit ensuite quelques sonnets en dialecte cévenol de M. Ferdinand Chabrier, bibliothécaire de notre ville, et émet le désir que notre jeune et lettré compatriote devienne un collaborateur assidu de notre *Bulletin*.

M. de Sarran a la parole pour une causerie sur la géographie scientifique. Se basant sur deux importants ouvrages de M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, sur la *Géographie physique* et *l'Océanographie*, il expose comment la géographie est devenue une science, se divisant en deux sections : la paléogéographie qui traite de l'évolution des mers et des continents depuis l'origine jusqu'à l'époque quaternaire, et la géographie physique qui traite du globe à l'époque actuelle.

M. Rocher, appuyant les observations du conférencier, fait observer que la géographie, telle qu'on l'entend aujourd'hui, doit être exposée par un professeur de géologie tandis que la géographie politique, qui reste en dehors, doit être le complément de l'histoire.

La Société, après avoir chargé MM. Blavet et de Sarran d'assister en son nom à la distribution des prix du lycée Dumas et du collège des filles se déclare en vacances et s'ajourne à fin octobre.

Le Président,
Alcide BLAVET.

Digitized by Google

Séance du 4 Novembre 1902

Présents : MM. Blavet, président ; Bonnes, Bourinet, Cornette, Martel, pasteur Néel, Pagès, Roussy, Eloy-Vincent, de Sarran, Trouilhas et Freychet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. le Président dépouille la correspondance, distribue aux membres présents des exemplaires du programme du 41me Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 Avril 1903, et dépose aux archives un exemplaire du programme du concours organisé par la municipalité de Barcelone pour 1907.

MM. Blavet et de Sarran présentent comme membre associé M. Platon, instituteur à St-Hilaire-de-Brethmas.

M. de Sarran propose de conférer à M. Nègre-Gay, ancien président de la Société, le titre de membre honoraire. Il explique que les services nombreux rendus à la Société par M. Nègre-Gay lui méritent cet honneur.

L'assemblée consultée décerne, à l'unanimité, à M. Nègre-Gay, ancien président, le titre de membre honoraire. Le secrétaire est chargé de faire connaître cette délibération à M. Nègre-Gay.

Il est décidé qu'il y aura réunion à la Société tous les jeudis et qu'un membre du bureau délégué à ce sujet fera fonction de président.

La dépense de trois médailles pour le lycée et le collège des filles, ainsi que celle faite pour les funérailles de la concierge Mlle Fanny Bessonnat sont approuvées.

Digitized by Google

M. Blavet cède le fauteuil de la présidence à M. Bonnes, vice-président, qui lui donne la parole sur sa communication : *La jeunesse d'Alphonse Daudet.*

M. Blavet donne un récit inédit des plus savoureux sur l'éminent romancier qui fut « pion » au collège d'Alais, il nous le montre dans cette ville en relation avec le poète Mathieu Lacroix, rimant des vers joyeux, et contrairement aux affirmations volontairement erronées du *Petit Chose*, menant douce et bonne vie grâce à la bienveillance du principal du collège, M. Roux, de Cluny, un de nos très regrettés présidents. En amoureux du soleil et du sol, il a peint avec une verve charmante et d'heureuses trouvailles de mots colorés, le côté le moins connu et le plus propre à nous plaire du célèbre romancier. Il l'a montré Méridional plus profondément qu'aucun, bien mieux, félibre, faisant sonner ses *cacalassades* juvéniles sous les châtaigniers d'Alais et par les vignes avignonnaises. Citant maintes lettres écrites à Mistral dans cette claire langue provençale où les mots sont couleur d'or, plus d'un conte écrit en provençal et qui plus tard prit place dans le délicieux recueil *Lettres de mon Moulin*, il le suit à travers son œuvre, attaché au Midi par ses souvenirs de jeunesse, par l'ensoleillement de ses premières sensations de poète.

Cette étude, alerte et brève, conçue dans une note aimable de jeunesse et de vie, est fort applaudie. Le manuscrit en sera soumis au Bureau pour l'insertion dans la *Revue Cévenole.*

Le Secrétaire-Adjoint, FREYCHET.

Le Vice-Président, BONNES.

Digitized by Google

Séance du 27 Novembre 1902

Présidence de M. Bonnes, vice-président.

Etaient présents : MM. Bonnes, Arnassan, Ausset, Maurice Colomb, Martel, Trouilhas, Eugène Pagès, Eloy-Vincent, Bourinet, Haon et Fesquet, secrétaire-adjoint.

La parole est donnée à M. Eloy-Vincent pour sa conférence sur *Emile Zola et la peinture contemporaine.*

Le conférencier commence par faire ressortir en termes très heureux combien on a été injuste envers Zola en tant que critique d'art. Il décrit le rôle joué à ce titre par le grand écrivain, rôle en apparence effacé et qui n'en a pas moins eu une réelle influence sur les progrès réalisés en matière artistique.

« Zola n'a d'ailleurs guère eu le temps de s'occuper de l'art, les *Rougon-Macquart* lui ayant pris une grande partie de son existence. Chacun sait combien furent difficiles ses débuts, ses premiers pas dans les lettres. Mais avant tout, Zola possédait une intelligence guerrière faite pour la lutte. Il entra hardiment dans la critique d'art, en y débutant sous l'égide de Villemessant. Il ne craignit pas de condamner la fantaisie, l'apprêt, il demandait à l'artiste de se livrer lui-même, cœur et chair.

« Zola n'est pour aucune école. Le mot « art » lui déplait parce que ce vocable contient un arrangement nécessaire. Il veut la vie et non le retour au passé, aux résurrections. Il tient à la réalité. Il estime qu'il faut marcher sans regarder en arrière,

Digitized by Google

dédaigner les sentiers battus, avoir de l'originalité dans l'art, et pense qu'une œuvre d'art est un coin de la création vu à travers un tempérament.

« Son peintre idéal est Edouard Manet. Il fait l'éloge d'*Olympia* et dit que cette œuvre est la marque achevée de son talent, car chaque objet y est à sa place, car tout y est vérité. Il estime que ce tableau n'est pas un simple prétexte à analyse et que Manet a fait œuvre de grand peintre parce qu'il a été neuf et sincère.

« Zola veut une peinture forte, attachée à ce qu'on voit, à ce qui passe. Il refuse au peintre le droit de penser; il doit être un ouvrier génial, car rien ne saurait être conventionnel dans l'art.

« Ses idées en pareille matière firent un tintamarre étourdissant dans le monde artistique. Aussi finit-il par délaisser la critique d'art. Il y revient cependant, une trentaine d'années plus tard. Mais il ne s'aperçoit pas que les peintres avaient pris ce qu'il y avait de bon dans ses critiques d'antan. Il ne veut pas voir qu'un art séduisant est né sous son influence, et ce qu'il ne voit pas surtout, c'est qu'une peinture est née plus encore de ses œuvres que de ses critiques.

« Cette beauté nouvelle, c'est au génie de Zola que nous la devons. Oui, c'est bien à lui qu'on doit cet art nouveau fait de profonde humanité. »

M. Eloy-Vincent termine sa conférence par une péroraison magistrale qui est vivement applaudie. Le Bureau décide à l'unanimité que cette intéressante conférence sera insérée dans le prochain Bulletin de la Société.

La séance est levée à dix heures, aucune autre communication ne figurant à l'ordre du jour.

Le Secrétaire, FREYCHET.

Le Vice-Président, BONNES.

Digitized by Google

Séance du 11 Décembre 1902

Présidence de M. A. Blavet, président.

Présents : MM. Troulhias, Boissier, Bonnes, Bourinet, Arnassan, Carli, Eloy-Vincent, Louis Martel, Pagès, Rocher et Haon.

Excusé : M. Lallemand.

M. Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, annonce l'envoi prochain de son *Discours sur l'éternité de l'univers.*

M. Troulhias a la parole pour sa communication au sujet d'un petit trésor trouvé dans le Bas-Vivarais : une bague sigillaire et un scriptorium en cuivre de l'époque gallo-romaine.

Le conférencier décrit avec beaucoup de verve et de sagacité ces deux objets trouvés dans les environs d'Aubenas.

M. le Président adresse à notre excellent confrère, connu déjà par d'autres travaux archéologiques, l'expression de félicitations unanimement approuvées par l'Assemblée. Le manuscrit en sera soumis au Bureau pour l'insertion dans la *Revue Cévenole.*

M. Eloy-Vincent veut bien se charger de dessiner le croquis des objets présentés par M. Troulhias,

La Société s'ajourne à une date indéterminée pour le déménagement et le classement des collections des bibliothèques.

Le Président,

ALCIDE BLAVET.

Digitized by Google

Séance du 30 Avril 1903

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent :

MM. Blavet, Martel, Haon, Néel, Cornette, Carli, Sarran d'Allard et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Galhac, pharmacien, est présenté par MM. Colomb et Bourinet comme membre résidant.

M. Haon a ensuite la parole pour sa communication ayant pour titre : *Observations sur l'article 28 de la loi sur les Sociétés de secours mutuels.*

Il dit que cet article de loi a pour but d'établir la limite au-delà de laquelle les subventions de l'Etat ne sont plus accordées aux sociétés mutualistes.

Ces subventions étant en effet assez importantes, il y avait lieu pour le législateur de se préoccuper qu'elles aillent seulement aux mutualistes dignes de la plus grande sollicitude de l'Etat : Ceux qui ne disposant que de faibles ressources cherchent à les faire fructifier par le moyen de la mutualité, afin de s'assurer, dans la mesure du possible, une indemnité dans les moments critiques de la vie.

Les subventions de l'Etat ne sauraient pas être allouées au contraire à ceux qui relativement fortunés se seraient servis de la Mutualité pour accroître leurs revenus.

M. Haon, après avoir clairement exposé, d'après des témoignages autorisés, le commentaire de l'article de loi, s'attache à démontrer le défaut de ce

Digitized by Google

vote législatif, perpétuelle menace pour les mutualistes, dont l'application, si elle était poursuivie, serait d'ailleurs des plus difficiles,

Au lieu de fixer un maximum de résultats à atteindre par la mutualité, maximum au-delà duquel les subventions ne sont plus accordées, le législateur, d'après l'opinion de M. Haon, aurait dû au contraire se baser sur l'effort mutualiste accompli, en d'autres termes, sur les cotisations payées. Les subventions de l'Etat ne seraient plus alors dues pour des versements dépassant un chiffre à fixer ainsi que cela á lieu pour les Caisses d'Epargne.

Les explications de M. Haon donnent lieu à un échange d'observations entre l'orateur et MM. Bonnes, Blavet et Bourinet.

Chacun s'est plu à reconnaître le dévouement et la compétence de M. Haon pour toutes les questions mutualistes qu'il connaît on peut dire pratiquement.

M. le Président s'est fait l'interprète du sentiment unanime en adressant ses félicitations à M. Haon.

La prochaine séance est ensuite fixée au jeudi 7 mai.

Elle sera consacrée :

1° A l'élection d'un membre non résidant ;

2° A la lecture par M. Gilly d'une note de M. Paul Rouchette, *Sur quelques découvertes archéologiques faites au Camp de César près Bagnols-sur-Cèze.*

La séance est levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET.

Le Président, BONNES.

Digitized by Google

Séance du 7 Mai 1903

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent :

MM. Martel, Blavet, Haon, Carli, Sarran d'Allard et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

M. Galhac, pharmacien à Alais, présenté à la séance précédente est élu à l'unanimité comme membre non résidant.

En l'absence de M. Gilly, excusé, M. le Président donne lecture d'un mémoire inédit de M. Paul Rouchette, membre correspondant à Paris.

Ce travail intitulé : *Sur quelques découvertes archéologiques faites au Camp de César, près Bagnols-sur-Cèze*, a été présenté au récent Congrès des Sociétés Savantes de Bordeaux et lu à la section d'Archéologie par M. Oberkampff, délégué de la Société.

A l'unanimité, la Société vote l'insertion du mémoire de M. Rouchette dans la *Revue Cévenole*.

M. Carli, bibliothécaire donne lecture d'un travail manuscrit envoyé par M. le commandeur E. de Saint-Agnès : *Influences qu'exercent les chemins de fer littoraux sur la plage*.

L'auteur rend compte des observations qu'il a faites sur la ligne ferrée qui baigne la mer Ionienne; il a constaté qu'à Reggio de Calabre, une maison de garde qui, en 1870 était à 40 mètres de la plage, n'était plus en 1896 qu'à 4 mètres de cette même plage, d'où une érosion de 1 m 20 à 1 m 40 par an. Cette érosion s'est produite non loin de

Digitized by Google

l'embouchure d'un cours d'eau parfois torrentiel sur lequel la Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée a établi un pont sur le passage de la voie. L'auteur pense que l'action modificatrice exercée par le pont sur le régime fluviatile du cours d'eau, dont le lit se trouve continuellement réduit par ces travaux d'art, est la principale cause de l'érosion reconnue sur la rive droite est compensée sur la rive gauche par des atterrissements.

A la suite d'un échange d'observations entre les membres présents, M. le Président résume la question et après avoir constaté l'intérêt du mémoire de M. de Saint-Agnès, termine en appuyant le vœu de ce savant ingénieur, tendant à ce que partout où des chemins de fer longent le rivage de la Méditerranée, des recherches soient méthodiquement et scientifiquement entreprises pour étudier les transformations du littoral et les causes probablement multiples de ces modifications.

Il est ensuite décidé que l'ordre du jour de la prochaine séance sera consacré à l'examen d'un projet d'excursion et la séance est levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET. *Le Président*, BONNES.

Séance du 14 Mai 1903

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent :

MM. Cornette, Carli, Sarran d'Allard, Galhac, Colomb, Gilly et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Galhac qui, pour la première fois, assiste aux séances. Ce dernier remercie la Société de l'avoir appelé dans son sein et l'assure de tout son dévouement.

La parole est ensuite donnée à M. Carli.

M. Carli propose d'accorder au fils Gaussen une somme de 8 francs à titre gracieux en souvenir de son père qui a été un des félibres militants d'Alais. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. de Sarran d'Allard annonce que dans une récente excursion, M. Bonnes, président, a découvert non loin d'Alais sur le sommet de Fontanes, un niveau fossilifère à *Avicula contorta*.

A cette occasion, il rappelle que les deux seuls gisements de *rhétien* connus aux portes d'Alais, celui de Fontanes signalé plus haut et celui du Bois-Commun, ont été découverts par deux professeurs de l'Ecole des mines d'Alais.

La Société félicite M. Bonnes de cette intéressante découverte.

Il est décidé que l'ordre du jour de la prochaine séance sera consacré à la communication de M. Ulysse Dumas sur divers objets provenant de la récente découverte de la grotte de Meyrannes et la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET.

Le Président, BONNES.

Digitized by Google

Séance du 20 Mai 1903

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent :

MM. Dumas, de Baron; Dugas, Haon, Ausset, Martel, Carli, Trouillas, Blavet, Freychet, Sarran d'Allard et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président souhaite la bienvenue à l'honorable et très sympathique conférencier, M. Dumas, de Baron, pour le remercier du concours si gracieux et si dévoué qu'il porte à la Société d'Alais, en lui donnant à cette séance la primeur d'une communication sur les divers objets provenant de la récente découverte de la grotte de Meyrannes.

La parole est ensuite donnée à M. Ulysse Dumas.

Le conférencier donne des explications intéressantes sur cette grotte nouvellement découverte.

Cette communication du plus haut intérêt, a été vivement goûtée de toute l'assistance et a valu à M. Dumas des applaudissements unanimes.

M. le Président demande l'insertion de cette intéressante communication dans le *Bulletin* de la Société.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par tous les membres présents.

Il est décidé que la prochaine séance sera consacrée à deux communications ayant pour titre : 1° *Notes pour servir à l'histoire de la commune des Salles-du-Gardon*, par M. Gilly ; 2° *Rapport verbal sur la visite des grottes des environs d'Alais*, par M. Haon.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET.

Le Président, BONNES.

Digitized by Google

Séance du 28 Mai 1903.

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent : MM. Haon, Blavet, Cornette, Martel, Carli, Colomb, Freychet, Galhac, Ausset, Gilly, Sarran d'Allard, Troulhias et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Les deux procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. Freychet, secrétaire, propose, pour le 7 Juin prochain, une excursion dont il sera facile de suivre l'itinéraire ci-après :

« Château de la Fare, Saint-Paul-Lacoste, Col « d'Uglas, Egladine, Aubignac, Pont des Abarines, « Mialet, Générargues, et Saint-Jean-du-Pin.

M. Freychet se charge de l'organisation de cette excursion ; il se rendra lui-même sur les lieux quelques jours avant.

Ce projet est accepté à l'unanimité par tous les membres présents et notamment par la commission des excursions de la dite Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Béchard, instituteur en retraite à la Vabreille, relativement à des grottes découvertes par lui, près de ce hameau. M. Béchard serait heureux que la Société voulut bien reconnaître ces grottes, qu'il s'est fait un devoir de nous indiquer.

M. Haon, Secrétaire Général, a ensuite la parole pour donner le compte-rendu d'une excursion faite ces jours derniers en compagnie de MM. Carli, Gilly, Sarran d'Allard pour explorer les grottes indiquées par M. Béchard.

Digitized by Google

Ces grottes, dont M. Haon trace au tableau noir le plan et la section sont situées dans le mamelon au sud de la Vabreille, sur la rive gauche du Gardon en face les sources de Latour.

Il en a été visité deux principales : la première, dont l'entrée est sur le sommet de la colline, est en grande partie obstruée à l'ouest, vers l'entrée, par des amas de terre, et à l'est vers le fond, par un amas de grosses pierres visibles dans l'intérieur, sur une hauteur de quatre à cinq mètres, mais sûrement plus considérable.

On y a trouvé des quantités d'ossements d'animaux de diverses espèces, des débris de poteries en terre noire, très probablement préhistoriques, et un os long taillé en biseau, paraissant être un stylet. Cette grotte a été dénommée grotte du *Cerisier*, à cause d'un cerisier qui se trouve à l'entrée et pour la distinguer de la seconde, dit grotte du *Bois*. Celle-ci est sur le penchant ouest de la colline ; son entrée, bien plus accessible, est située dans un bosquet de chênes verts, regardant le Gardon. C'est une grotte à stalactites. Après une galerie de quelques mètres, se trouve une grande salle contenant des cristallisations fort intéressantes.

M. Haon fait remarquer que ces grottes ont une direction allant sensiblement de l'Ouest à l'Est, en prolongement apparent de l'excavation située sur la rive droite du Gardon et connue sous le nom de *Baumo de las Fados*. Ces grottes se trouvent dans la *faille* dite de la Vabreille, indiquée sur la carte géologique de l'arrondissement. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles communiquent entre elles par quelques fissures ainsi que l'affirment les gens du pays.

Sans conclure d'une façon affirmative, M. Haon émet l'hypothèse que la grotte du *Cerisier* pourrait, peut-être, renfermer quelques vestiges

Digitized by Google

intéressants. M. le Président partage cette opinion, en adressant ses félicitations à l'orateur et dit que l'on pourrait faire sommairement quelques fouilles dans la grotte du *Cerisier*. L'assemblée partage cette opinion et vote une somme de 30 francs dans ce but.

Il est ensuite décidé que l'ordre du jour de la prochaine séance sera consacré à arrêter les détails du programme de l'excursion du Dimanche 7 Juin.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET.

Le Président, BONNES.

Séance du 4 Juin 1903

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bonnes. Sont présents à cette réunion : MM. Martel, Blavet, Haon, Cornette, Sarran d'Allard, Rocher, Galhac, Freychet, Carli et Bourinet, secrétaire-adjoint.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Colomb, vice-président, dans laquelle il exprime le regret de ne pouvoir comme il avait promis, assister à l'excursion qui aura lieu le 7 Juin courant aux environs de Mialet.

Par la voix de M. Carli, M. Gilly exprime le même regret.

Digitized by Google

M. Haon, secrétaire général, dépose sur le Bureau une lettre qu'il a reçue de M. Béchard, instituteur en retraite à la Vabreille, en réponse à sa communication faite à M. Béchard, le 31 mai dernier.

Cette lettre est ainsi conçue :

La Vabreille, le 2 Juin 1903.

A Monsieur le Secrétaire Général de la Société scientifique et littéraire d'Alais.

Monsieur,

En réponse à votre honorée du 30 Mai dernier, je veux bien avec beaucoup de plaisir et le plus brièvement possible, vous faire connaître quel est mon jugement, mon appréciation sur la grotte du *Cerisier*, au hameau de la Vabreille.

Tout d'abord, pour le moment, pas d'affirmation de ma part ; rien que des suppositions corroborées par la structure intérieure de la caverne, son agencement, ce que l'on y voit, ce que l'on y trouve.

A. — 1° On voit un pavé des plus rudimentaires, composé de pierres venues du dehors et entassées sans ordre, paraissant avoir été jetées là pour combler l'abîme qu'on y remarque encore.

2° Un plafond assez régulier, assez haut aux endroits non encore envahis par les obstacles entraînés par les eaux de pluie et arrangé par l'homme troglodyte de façon qu'aucune chute de bloc ou de pierre ne puisse être possible.

Ce plafond n'est donc en rien semblable aux plafonds des grottes dans lesquelles on ne trouve aucune trace ou marque du séjour de l'homme préhistorique.

3° Les parois offrent aussi des éraflures très faciles à voir et à reconnaître faites dans l'intention d'en rendre le séjour plus commode par la suppression des parties de rocher en forme de pointes ou de langue dont la proéminence trop accentuée était inutile et gênante.

Digitized by Google

4· Un mur bâti à quelques mètres de l'entrée de la grotte (je ne fais que supposer), fait ou pour réduire le large du souterrain, lequel large ou vide est encore inconnu par le gros tas de pierres roulées qui en interceptent complètement la continuation ; ou pour servir de garde, de barrière à quelque abime (*il y en a tout à côté*) ; ou pour séparer la partie habitée par l'homme de la partie réservée aux animaux durant le mauvais temps ; ou enfin pour servir de lieu de sépulture, de crypte funéraire.

B. — 1· On y trouve, à la surface, de nombreux débris de poterie ancienne de l'époque la plus reculée.

2· Un mélange de toutes sortes d'ossements même humains ;

3· Des os travaillés. J'y ai trouvé, dans mes visites, deux poinçons tels qu'on en trouve dans les grottes ayant servi aux mêmes fins ;

4· Du charbon de bois mêlé à de la terre, laquelle, avec le temps, a fini par faire un seul corps avec les cendres des foyers.

Après tant de preuves, je considère que la grotte du Cerisier est une grotte préhistorique, ayant sûrement servi à l'habitation de l'homme primitif à son arrivée dans cet endroit.

Qu'elle peut et doit même renfermer des dépôts archéologiques très intéressants, tels que vases, os, silex travaillés, etc., etc.

Qu'il y a lieu d'y pratiquer des fouilles sommaires en divers endroits en attendant que quelques découvertes, en jetant une plus grande clarté sur le contenu de la grotte, permettent de travailler avec certitude et profit à un déblaiement complet, le tout dans l'intérêt même de la science, pour l'honneur de la Société scientifique et littéraire d'Alais à laquelle j'offre, joints à mon très profond respect, mes services les plus dévoués.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, pour vous personnellement, l'assurance de ma vive sympathie.

Signé : BÉCHARD.

Digitized by Google

M. le Président dépose ensuite sur le Bureau de la Société diverses brochures parmi lesquelles nous devons citer :

1° Un *Bulletin* de la Société Languedocienne de Géographie de Montpellier.

2° Un *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Langres.

3° Un *Bulletin-rapport* sur Ax-les-Termes, ses sources, ses établissements, sa thérapeutique par MM. les docteurs Auphan, ancien médecin inspecteur, et Bouchet, médecins consultants à Ax-les-Thermes.

Il est ensuite décidé que l'ordre du jour de la prochaine séance sera consacré à certaines questions diverses.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET. *Le Président*, BONNES.

Séance du 11 Juin 1903

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bonnes.

Sont présents à cette réunion : MM. Colomb, vice-président, Haon, secrétaire général, Freychet, secrétaire, Martel, trésorier, Carli, archiviste, de Sarran d'Allard, Gilly et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est ensuite donnée à M. Gilly pour sa communication ayant pour titre :

« *Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne Commune de Laval, Saint-Vincent-des-Salles.* »

Après une courte entrée en matière où notre confrère rappelle le passé de la commune qui porte aujourd'hui le nom des Salles-du-Gardon, M. Gilly donne le texte de trois ordonnances de visite faites par l'évêque d'Uzès, Bauün, au XVIII^me^ siècle. Les deux premières ordonnances, respectivement datées des 11 Septembre 1738 et 6 septembre 1749, sont relatives à l'église de Saint-Vincent-des-Salles, désaffectée sous la Révolution, et qui sert aujourd'hui de Mairie à la commune des Salles.

La troisième, datée du 25 Novembre 1749, est relative à la chapelle de Saint-Pierre-de-la-Tour, située au village de ce nom, dans la dite commune des Salles. Cette chapelle, située à côté de la vieille Tour, dite Tourasse, propriété de la ville d'Alais et au-dessus des sources de La Tour qui alimentent notre ville, est encore affectée au culte.

Avant de clore son mémoire, l'auteur donne des détails biographiques et généalogiques sur les personnes citées dans ces trois ordonnances, dont le texte, absolument inédit, se trouve aux archives de la commune des Salles.

M. le Président montre tout l'intérêt que présentent pour la *petite patrie* des communications dans le genre de celle faite par M. Gilly, qu'il félicite de sa trouvaille.

Sur sa proposition, la Société vote l'insertion de ce court mémoire dans la *Revue Cévenole*.

M. Bonnes, président, constate le succès de

Digitized by Google

l'excursion faite dimanche dernier à Saint-Paul-Lacoste, au pont des Abarines et aux grottes de Mialet. Un compte-rendu sera rédigé ultérieurement pour être inséré dans la *Revue*.

M. de Sarran annonce que M. Bonnes a découvert à Montaud, près de Rochebelle, un niveau fossilifère *de l'infra-lias proprement dit*.

La Société félicite son président de cette nouvelle découverte.

M. Gilly donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. Félix Mazauric, membre de la Société d'études des sciences naturelles, de Nimes, pour l'inviter à venir visiter les avens de la commune des Salles. La Société, qui apprécie les services rendus à la *spéléologie* par notre confrère de Nimes, approuve l'initiative prise par M. Gilly.

M. Maurice Colomb, vice-président, propose de faire une excursion au bois de Païolive.

Après un échange de vues entre les membres présents, M. Colomb est chargé d'assurer les voies et moyens de cette excursion. La séance est ensuite levée et la Société s'ajourne au mois d'octobre à une date qui sera ultérieurement fixée par M. le Président.

Le Secrétaire-Adjoint, BOURINET.

Le Président, BONNES.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSTALLATION DU BUREAU

pour l'Année 1903

ALLOCUTION DE M. ALCIDE BLAVET

Président sortant

MES CHERS CONFRÈRES,

Je viens à mon tour, suivant la tradition, et mieux, pour obéir à un plaisant devoir de gratitude, vous offrir aujourd'hui l'expression de mes remerciements pour les honneurs de la présidence à laquelle votre amicale indulgence avait bien voulu m'élever.

Cette magistrature annuelle est, certes, passagère et comme éphémère, mais le souvenir pour moi n'en sera

Digitized by Google

point de courte durée, puisqu'elle me fut rendue facile et plus précieuse par la collaboration dévouée de nos collègues membres du bureau, et par la bienveillance si aimable de tous.

Je songe, en effet, que depuis trente-quatre ans, depuis la fondation de notre Société, d'autres présidents moins jeunes et plus autorisés ont eu l'honneur de diriger ses délibérations et de veiller à ses destinées et j'éprouve une reconnaissance véritable pour la courtoisie toute cévenole, pour l'indulgence vraiment confraternelle dont je fus entouré et qui me firent oublier à moi-même mon inexpérience.

Avec cette allocution traditionnelle, avec les remerciements qu'il m'est si doux de vous exprimer, avec la remise de mes pouvoirs à notre sympathique vice-président, la Société scientifique et littéraire d'Alais inaugure une nouvelle période de son existence. Notre Compagnie vient d'acquérir, en effet, un siège social à elle ; elle sera désormais chez elle et tous les fervents de la petite patrie, les amis des sciences et des lettres pourront avec aise et avec fruit puiser dans le trésor de ses archives, dans la collection de ses bibliothèques.

Ah ! si j'étais poète, j'aurais pu, à la façon des maitres de la Pléiade, à l'instar des vieux latinistes, rimer à cette occasion un chant séculaire ou quelque *brinde* débordant de joie et d'espérance, dans le ton ensoleillé de nos félibres !... Je vous demande simplement la permission de souhaiter à notre Société une ère nouvelle de prospérité et d'exprimer le vœu que mes successeurs à la présidence voient se continuer dans ce nouveau local définitivement aménagé et digne de notre Société, les traditions de bonne confraternité qui n'ont cessé de se transmettre ici jusqu'à ce jour et qui sont le charme exquis de nos réunions.

L'année de début au nouveau siège social n'a pu être marquée, hélas ! comme on dit, d'un caillou blanc. Nous

Digitized by Google

avons à regretter la perte du doyen de nos membres honoraires, M. Adrien Dadre, ancien bâtonnier du barreau d'Alais et le cinquième président en date de notre Société.

Son grand âge, le souci jaloux de sa profession avaient éloigné depuis quelques années notre vénéré confrère de nos réunions et de nos travaux, mais il fut de ceux qui l'honorèrent et contribuèrent à sa fondation et à sa jeune renommée. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai voulu saluer une dernière fois parmi vous la mémoire de cet esprit d'élite et de cet homme de bien.

Des évènements plus heureux ont marqué aussi pour nous l'année qui vient de s'écouler. Deux de nos confrères, des plus assidus aux séances, des plus attachés à la Société, ont reçu les palmes académiques : MM. Gabriel Haon et Euclide Carli. En applaudissant à cette double distinction, notre Compagnie s'associe au sentiment unanime de tous ceux qui apprécient en nos confrères, Alésiens d'origine et de cœur, un conférencier précieux pour les choses de la *Mutualité*, le cymbalier charmant de nos gloires félibréennes locales.

Les déménagements et installations des bibliothèques et des collections ont pris beaucoup de temps et donnèrent de la peine. L'année n'a pas été infructueuse cependant au point de vue des « Communications », et notre *Revue Cévenole* pourra donner bientôt d'intéressants et sérieux articles.

Vita sine litteris mors est, disait un ancien. Notre modeste *Revue* qui s'efforce de suivre les traces de son aîné, le *Bulletin*, montrera que ses collaborateurs gardent avec fidélité le culte du sol natal, le culte de l'art, des sciences et des lettres.

Et je termine, Messieurs, en formulant le désir que la liste déjà longue de nos confrères s'augmente de plus en plus, et que, professeurs, avocats, médecins, ingénieurs (et ils sont nombreux, dans la cité et dans l'arrondissement

Digitized by Google

qui peut-être ne viennent pas à nous parce que nous ne savons pas aller à eux), nous apportent bientôt le concours précieux de leur obole et de leur talent.

Alcide BLAVET.

Digitized by Google

ALLOCUTION DE M. BONNES

M. Bonnes, président, prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Parmi les devoirs que m'impose la Présidence de la Société, le premier et celui qui m'est le plus cher est celui de vous remercier de m'avoir élevé à cette très honorable fonction.

Lorsqu'il y a quelques mois à peine, sur les instances de quelques-uns d'entre vous, je vous ai demandé de m'admettre au nombre des vôtres, j'étais loin de m'attendre à ce que, presque dès mon arrivée, vous me feriez l'insigne honneur de m'appeler à diriger vos travaux.

Ah ! faut-il que je vous l'avoue, si j'eusse pu soupçonner vos intentions, j'aurais hésité, croyez-le, peut-être même, me serais-je décidé à me tenir résolument à l'écart.

Je suis si peu taillé pour de telles fonctions, j'aime tant la tranquillité, l'effacement qui la procure, que je suis toujours porté à m'approprier la phrase devenue banale à force d'être répétée, du chansonnier populaire. « Non mes amis, non je ne veux rien être... »

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour, vous aviez fait surtout appel à des littérateurs, dont la parole facile, chaude, entraînante, avait su donner à vos séances le brillant qui en fait surtout le charme.

Cette fois, vous vous êtes égarés dans le domaine de la Science ; vous avez choisi l'un de ses plus modestes représentants, dont l'imagination habituée à plier devant les exigences mathématiques, ne saura, je le crains, vous donner autre chose que de la précision.

J'aime à croire que ce sont mes récentes attributions qui m'ont valu l'honneur que vous me faites et que c'est le professeur de l'École dont la ville d'Alais a toujours été fière que vous avez voulu inscrire sur le livre d'or de votre Société.

A ce titre, je vous exprime mes sentiments de plus vive reconnaissance.

Et maintenant, Messieurs et chers Collègues, je suis sûr de me faire l'interprète de vos sentiments à tous, en remerciant notre si distingué Président sortant, de la sollicitude avec laquelle il a pris en mains les intérêts de la Société et de la peine qu'il a bien voulu s'imposer dans les circonstances particulièrement difficiles que nous venons de traverser.

La nouvelle installation, aujourd'hui si confortable de notre local, ne s'est pas faite seule et nous avons pu constater le zèle qu'a su déployer M. Blavet en toutes circonstances.

Je me permettrai d'émettre un vœu à son sujet : C'est celui de le voir ne pas imiter ses prédécesseurs qui paraissent s'être transmis régulièrement un même mot d'ordre, celui de ne plus paraître aux séances aussitôt après avoir résilié leurs fonctions.

Notre Président sortant sait combien son concours nous sera précieux, je dirai presque indispensable. J'espère donc qu'il ne nous le marchandera pas trop.

Je tiens aussi à adresser mes souhaits de bienvenue aux membres du nouveau Bureau que vous venez de nommer. A notre cher et si aimable vice-président, dont la parole

Digitized by Google

largement cultivée pourra nous être de la plus grande utilité dans les circonstances solennelles.

A nos secrétaires, à notre nouveau trésorier, qui malgré ses occupations si nombreuses et si absorbantes a bien voulu consentir à gérer nos finances.

A notre bibliothécaire-archiviste surtout, au dévouement duquel nous devons pour la plus large part l'installation de nos richesses.

L'année nouvelle. Messieurs, paraît s'ouvrir sous d'heureux auspices. Nous avons actuellement un local des plus convenables. La Bibliothèque où abondent les documents de toutes sortes est à peu près en ordre. Les fonds ne nous font pas défaut. Puisse la prospérité de la Société aller en s'accentuant. Tous mes efforts y tendront et votre concours, je le sais, ne me fera pas défaut.

F. BONNES.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCURSION AU BOIS DE PAÏOLIVE

PAR UN GROUPE DE MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS,

DANS LA JOURNÉE DU 13 JUILLET 1903

Dans une réunion tenue dans les premiers jours de juin, le vice-président de notre Société, M. Colomb, proposa une excursion au bois de Païolive, dans le canton des Vans, et les membres furent prévenus qu'elle aurait lieu le dimanche 13 juillet.

Le point de départ des membres qui avaient donné leur adhésion à cette excursion était fixé à la gare d'Alais, le dimanche 13, à 6 h. 52 du matin, et c'est de là que la caravane partit, en effet, au jour indiqué, par le train d'Alais, à destination de Saint-Paul-le-Jeune.

Neuf membres répondirent à l'appel au moment du départ :

MM. Arnassan, Blavet, Rocher, Delmas, Dr Alexandrowitz, Pierredon, Ravel, Castanet et Bourinet, secrétaire-adjoint de la Société.

Digitized by Google

A 8 heures 1/2 nous descendons à la gare de Saint-Paul-le-Jeune, où nous trouvons un omnibus très spacieux qui nous a été envoyé des Vans, sur la demande de notre très sympathique vice-président, M. Colomb.

On perd un certain temps avant de partir. La cour est encombrée de diligences, d'omnibus, faisant le service de plusieurs directions. Cette gare est animée, et l'on sent le voisinage de quelques centres populeux et commerçants de Saint-Ambroix, Saint-Paul-le-Jeune, les Vans, etc.

Les uns s'installent sur la banquette d'impériale, les autres (et je suis du nombre) dans l'intérieur de la voiture, dans l'espoir de saisir paisiblement quelques détails de cette route que je parcours pour la première fois.

En quittant la gare de Saint-Paul-le-Jeune, la route que nous suivons est assez pentueuse, mais bonne.

Nous passons sans pouvoir nous rendre un compte exact de leur intérêt et de leur aspect, devant les hameaux du Serret, du Puech, de Brahic à gauche, et des Avelas, à droite.

Ce groupe de villages tire quelque importance des mines de fer dont un affleurement se montre sur son territoire et sur une étendue de deux kilomètres environ. Le minerai qui a dans cette couche une épaisseur de 1 mètre au plus, est de nature oolithique et assez pauvre, car il ne donne que 17 à 26 °/₀ de fer. Il a cependant été exploité et utilisé par les usines de Bessèges et d'Alais.

En somme, l'exploitation de ce gisement est peu fructueuse.

A partir de Saint-Paul-le-Jeune, nous sommes sur les confins d'un vaste bassin métallifère et houiller, dont les communes de Saint-Paul, de Banne et de Brahic, sont pour ainsi dire les jalons extérieurs, mais dont Bessèges et Alais sont les centres importants.

Au quatrième kilomètre, nous apercevons, à 300 mètres environ de la route que nous suivons, le château de Lèbre, propriété admirable, située sur le versant d'un coteau, appartenant à l'un des membres de la famille de M. Colomb, avocat à Alais ; ensuite le village de Banne avec les ruines puissantes de son vieux château qui sommeille

Digitized by Google

dans l'ombre au sommet de la montagne, à l'ouest de Saint-Paul-le-Jeune.

Deux kilomètres plus loin, la route est ouverte dans les plateaux calcaires fissurés et cubiques que nous retrouverons à Païolive.

Mais leur relief est encore peu considérable dans la partie traversée par la route, à l'exception de quelques rares quartiers à notre gauche, où ces étranges monolithes mesurent quelques mètres d'élévation. Avec leur blancheur éclatante, l'on dirait un vaste cimetière avec ses dalles de marbre clair, pressées les unes contre les autres.

Il est dix heures lorsque nous descendons de voiture, nous sommes dans le quartier du mas Rivière.

C'est à proprement parler l'entrée de ce bois par le côté où nous devons l'aborder, et les rochers calcaires blancs, fissurés, qui en forment l'assiette et les accidents se montrent déjà sur ce point, mais à l'état de gras, c'est-à-dire de bancs et de tables, d'une faible élévation au-dessus du niveau de la route.

Nous trouvons là deux guides ; Aubert Louis, du mas de Rivière, et Bastide, garde-champêtre de la commune de Casteljau, qui se mettent gracieusement à notre disposition pour nous conduire dans notre exploration, et nous font les honneurs du bois de Païolive.

Notre caravane leur doit les plus sincères remerciements et je n'hésite pas à me faire l'interprète de mes collègues en consignant ici l'expression de ces sentiments de gratitude.

Engagés dans la première partie du bois, nous suivons un sentier presque direct et faiblement accidenté et bientôt nous avons devant nous une première apparition des roches monumentales de Païolive.

Le décor change à tout instant et cela avec une inépuisable variété.

Mais nous ne sommes à ce moment qu'à l'entrée de ce domaine des fées et des gnomes.

Les blocs de calcaire gris de perle, aussi fins que le marbre, qui déjà se dressent ou s'amoncellent devant

Digitized by Google

nous, dans les positions et sous les formes les plus diverses n'ont qu'une hauteur de trois à quatre mètres.

Ils portent tous à leur sommet les traces curieuses des dissolutions lentes que le temps et les eaux ont opérées dans leur pâte calcaire, et rien n'égale la netteté et la singularité de ces stries, qui forment au front de toutes les roches comme une multitude de rides profondes et verticales.

Cette action lente des agents naturels sur les roches oxfordiennes de Païolive, est surtout visible dans la zone qui lui forme ceinture, et paraît un peu moins boisée aujourd'hui.

Dans l'intérieur du bois, l'action des eaux pluviales ou des autres agents de dissolution qui ont pu concourir à ce travail de modelage très curieux ne semblent pas avoir produit les mêmes effets.

Les roches sont fissurées, corrodées, mais non avec cette régularité des stries convergentes vers le sommet des blocs, qui donne un aspect si particulier à ceux que j'ai remarqués à l'entrée du bois de Païolive.

Nous voici enfin engagés dans les sentiers étroits, tortueux qui exigent la direction d'un guide pour être parcourus, non en raison des dangers qu'ils pourraient offrir, mais à cause de la facilité avec laquelle on s'y égare.

Il est nécessaire, si l'on est en caravane, de ne point se diviser et de se tenir à portée de la voix ; si l'on s'écarte du groupe principal et du guide, on aurait peine à se rejoindre ensuite.

Afin d'obvier à cet inconvénient, je m'étais muni, au dèpart d'Alais, d'une corne de chasse et j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'en faire usage pour donner quelque signal et indiquer la position aux groupes séparés (je crois la précaution bonne dès que l'on est en petite troupe).

A dix heures et demie, nous pénétrons dans l'un des quartiers du bois de Païolive, le plus intéressant, où se trouvent les masses des rochers dites : la Religieuse, la

Digitized by Google

Femme de Loth, la Galerie des fées, le Creux de la Perdrix, le Trou des Arènes ; des assises supportent des aiguilles couronnées d'arbustes.

Nous passons ensuite sur des grandes tables, évitant avec soin les fissures des roches, sondant le terrain et longeant un chemin, traversant des ruines, nous arrivons au « Salon », salle de verdure, où des roches se dressent éparses au milieu de pelouses garnies de grands arbres.

C'est là, dans ce salon de verdure, que nous attendons les rafraîchissements qui nous sont apportés par le garde champêtre qui nous accompagne.

Trois jeunes filles appartenant au service d'un châtelain, se trouvent là comme par enchantement à notre arrivée et profitent comme nous des friandises apportées par M. Bastide, notre guide officiel, auquel nous devons toute notre reconnaissance.

Dans ce cirque qu'a préparé la nature, M. le docteur Alexandrowitz et M. Pierredon, nos gais et sympathiques compagnons de route, braquent sur la caravane leurs instruments de photographie et la séance est levée pour nous diriger sur Casteljeau, et ensuite dans la belle et splendide vallée de Beaulieu-Berrias.

Il est 11 heures 1/2 lorsque nous nous éloignons de ce salon de verdure, pour pénétrer ensuite dans le quartier de la « Désolation » : nous avons déjà parcouru quatre à cinq kilomètres.

Nous sommes là dans une région d'un caractère éminemment pittoresque, sauvage et mélancolique, qui justifie bien le nom sous lequel elle est désignée par les gens du pays.

Le désordre dans lequel se présentent les roches, les mouvements incessants du sol en reliefs bizarres et en petits abîmes rapprochés, donne un singulier attrait à ce quartier.

En continuant sur Casteljeau et Beaulieu-Berrias, nous cheminons en terrain presque plat, et en suivant un sentier assez large, visiblement pratiqué par les charrettes ; à quelques centaines de mètres de ce point se

Digitized by Google

creuse devant nous l'abîme, au fond duquel s'écoulent sans bruit les eaux vertes du Chassezac.

Au-delà de la rivière, les ruines bizarres et sveltes du vieux château de Cornillon, disposées comme des *menhirs* imposants sur les flancs et au sommet d'un promontoire aigu, qui sépare les eaux de la Salindre et celles du Chassezac, confondues à ses pieds.

Cornillon n'offre plus au regard qu'un côteau grisâtre, pierreux, cultivé ça et là en échamp et sur lequel se découpent en lignes plus sombres les murs d'enceinte du château, que le temps semble avoir respecté plus que les autres constructions auxquelles ils se rattachaient.

Quant au château, il a dû subir, en 1629, le sort de la plupart des petites places fortifiées du Bas-Vivarais.

Nous continuons et atteignons la vallée de Chassezac; nous traversons un coin de buissière passablement dénudé, dont le sol est formé de tables de calcaire schisteux, grisâtre, à fissures assez régulières, injectées de carbonate de chaux très blanc.

Dans beaucoup de points où il a été entraîné par décomposition ou dissolution, le carbonate de chaux n'a laissé que des fentes plus ou moins profondes dans la roche.

Enfin nous voici dans le voisinage de la Gleyzasse, que nous abordons en descendant une descente assez rapide.

Cinq minutes après nous atteignons l'entrée de cette vaste et très curieuse caverne de la Gleyzasse, qui est formée par deux murailles de roche calcaire presque lisses à l'intérieur, inclinées l'une contre l'autre, mais laissant à leur sommet un vide peu considérable formant un ciel ouvert en guise de coupole.

La perspective dans laquelle se présentent les falaises de la rive gauche et le lit de la rivière, dans ce cadre étroit du ravin de la Gleyzasse, formé à droite et à gauche par de hautes roches dressées et découpées en forme de tourelles et d'obélisques, cette perspective, dis-je, est un de ces admirables décors que l'œil n'oublie pas.

Digitized by Google

Nous voici arrivés au point le plus abrupte de la falaise de la rive droite, qui se creuse profondément en cet endroit pendant que la rive gauche se découpe en promontoire et pénètre dans cette courbe rentrante.

Les eaux du Chassezac, qui n'ont pu franchir directement le massif rocheux sur lequel s'élève le château de Casteljeau, l'ont contourné par une boucle très prononcée qui se resserre en arrière de Casteljeau et donne à ce massif la forme d'une presqu'île.

Les falaises de Casteljeau sont d'un aspect imposant par leur masse verticale bizarrement fendillée ou percée, décorée d'arbustes, et au pied desquelles se déroulent, au milieu d'éboulis énormes de rochers, les belles eaux transparentes du Chassezac.

Là, comme dans les beaux sites du Pont-d'Arc, le Chassezac est dominé par les puissantes assises jurassiques dans lesquelles s'ouvrent des cavernes profondes, et les lignes du paysage y ont une même expression de grandeur et de noblesse.

Enfin, nous voici à l'endroit désigné pour le déjeûner et il est juste midi et demi.

Nous entrons dans un petit cirque au sol finement gazonné, planté ça et là de châtaigniers fertiles, c'est-à-dire déjà vieux, et entouré de beaux rochers formant amphithéâtre.

Nous avons parcouru à travers rochers et broussailles six kilomètres environ, vu de fort belles choses, et il nous reste à visiter des lieux dont l'étrangeté ne cède en rien à ceux des quartiers que nous venons d'explorer ; mais malheureusement le temps nous manque et il faut bien, malgré nous, abandonner ces parties encore si intéressantes du bois de Païolive.

Mais le besoin commande ; un champêtre repas
Pour ranimer nos forces a suspendu nos pas.

Et pour emprunter au chantre aimable de l'Homme des

Digitized by Google

champs, le complément de mon récit sur ce point, j'ajoute que nous avions, comme le dit Delille :

Des arbres pour lambris, pour tableau l'horizon !
Près du frais Chassezac, pour table, le gazon !

C'est dans ce milieu, dont la nature a fait tous les frais de décoration, que nous nous préparons à recevoir, avec les plus magnifiques honneurs, le repas frugal qui nous est enfin apporté des Vans, par de fidèles messagers de l'hôtel Dardaillon.

Tout est bien réglé et notre bonheur est assuré.

Le déjeûner, qui a été des plus convenables sous le rapport de la quantité et de la qualité des provisions de bouche, ainsi que des menus soins du service qui l'accompagnaient, nous a donné une heure et demie de repos, à la fois fort utile et fort agréable.

Le meilleur appétit et la bonne humeur charmante, d'être ainsi réunis, assaisonnent par surcroît le menu qui nous est servi.

Le repas terminé, on se résout, non sans peine, à s'arracher aux délices de ce berceau de verdure et l'on reprend le chemin caillouteux par où tout à l'heure on dévalait si allègrement vers la salle à manger. Après quelques minutes de montée pénible, nous voici sortis du bois de Païolive et nous dirigeant vers le village de Casteljeau.

Mais quel est donc là-bas, à l'extrémité du plateau, ce château si coquet, entouré de riants jardins, et qui semble, à mesure que nous approchons, nous adresser un sourire de bon accueil? On questionne le guide et sa réponse nous décide à nous présenter. Les visiteurs sont gracieusement reçus par la châtelaine elle-même qui les invite à passer dans un élégant salon. Là, M. Arnassan, relevant d'un pointe de cérémonial, dont on connaît les sentiments élevés et l'esprit distingué, présente en quelques mots à l'aimable hôtesse ses compagnons

Digitized by Google

d'excursion. On s'assied; on cause gaiement; on boit à la prospérité du château et du pays ; puis, comme il n'est pas de fête complète sans un peu de poésie, l'assemblée fait subitement silence pour prêter l'oreille aux vers qui vont être débités. M. Blavet dit avec beaucoup d'esprit « La Cruche cassée », petit poème qui semble comme un commentaire, non exempt de malice, du célèbre tableau de Greuze; au genre badin succède la poésie grave et touchante de Victor Hugo, intitulée : « Les pauvres gens ! » Les vers de l'illustre poète sont très applaudis.

Du salon, nous sommes conduits sur une terrasse très heureusement située, d'où l'œil s'égare au loin dans les plaines voisines.

Éclairé par les rayons du soleil couchant, le tableau est vraiment féérique. Mais tout là-bas, au pied des collines bleues qui, à l'est, bornent l'horizon, courent et bientôt disparaissent des flocons de blanche fumée qui trahissent le passage d'un train venant d'Alais. Cette vue nous oblige à songer à celui qui doit nous ramener dans cette ville. L'heure est déjà avancée, on se contentera donc de traverser Casteljeau, où la jeunesse du lieu danse aux accords d'un violon assez mélancolique. Revenus au château, nous trouvons dans la cour deux voitures attelées, que vient de mettre à notre disposition l'inlassable amabilité de notre hôtesse. On échange des adieux et de chaleureux remerciements, nous voilà partis pour rejoindre, en traversant la section sud du bois de Païolive, la route des Vans, où notre voiture doit nous attendre.

Mais à travers les derniers arbres du bois apparaît déjà la blanche route où piaffent dans l'attente les chevaux de notre voiture. Le transbordement opéré, les blocs grisâtres et leur verdoyante ceinture sont bientôt perdus de vue.

Païolive, adieu !

A 7 heures 50 du soir, le train qui passe à Saint-Paul-le-Jeune nous emporte et nous dépose à la gare d'Alais à 8 heures 1/2, et notre excursion se termine là.

Chacun de nous emporte de cette excursion le souvenir

Digitized by Google

le plus agréable et le vif sentiment du plaisir que procurent les courses en commun, où l'on apprend à se mieux connaître et à s'estimer davantage ; et je dirai pour compléter mon récit à tous ceux qui n'ont pas encore eu l'idée et le plaisir de visiter cette ville de pierre et de rochers :

Allez à Païolive !

Vous y trouverez une cité charmante, chatoyante, avec l'antiquité de tous les siècles passés.

Oui ! le bois de Païolive réserve aux touristes des surprises délicieuses et très variées. C'est un vrai labyrinthe, mais un *labyrinthe à ciel ouvert*, où l'on se trouve entouré de toutes parts par des blocs de marbre gris blanc qui s'élèvent au-dessus du sol comme des portiques naturels, de vieux remparts ou des tours féodales.

Païolive n'est pas un bois, mais une ville avec des rues, des avenues plantées d'arbres, des squares, des maisons et même avec des arcades, des statues et des clochetons. Nulle part les fantaisies de la pierre n'ont été poussées à un tel degré.

Souvent de lourdes masses reposent sur un très petit piédestal de même nature, mais rongé par sa base.

D'autres sont renversées et ne touchent que par un angle à la roche fondamentale, appuyant leur tête décharnée contre un rocher voisin.

Au milieu de ces masses bizarres qu'on prendrait pour des fortifications restées debout après un tremblement de terre, se trouvent des sentiers étroits, tapissés de verdure et ombragés d'arbustes sauvages, de chèvrefeuilles et de clématites gigantesques qui n'y laissent pénétrer qu'un demi-jour.

Ces couloirs conduisent tantôt sous un pont naturel, tantôt dans un cirque de 15 à 20 mètres, tantôt dans un délicieux boudoir. Ici, des fentes de 7 à 10 mètres de profondeur, des précipices ; là ce sont des masses énormes d'arbrisseaux, presque partout des rochers perpendiculaires.

Digitized by Google

Oh ! quel recueillement s'empare de l'esprit quand on est descendu dans les mille détours de ce magique labyrinthe, lorsqu'on voit autour de soi des rochers gigantesques, sous la forme de remparts, de vieilles tours, d'obélisques, de pyramides.

L'imagination exaltée croit souvent reconnaître, dans ces rochers aux formes si étranges, des animaux, des hommes dans les attitudes les plus bizarres.

Seules, quelques tourterelles roucoulent sur les arbres les plus élevés et font entendre au loin leur cri triste et monotone, et retentir les innombrables échos de ces solitudes enchantées !

Oui, enchantées, car au-dehors du bois de Païolive, des plaines cultivées, des coteaux pierreux tout couverts de vignes, rappellent tristement les travaux pénibles des hommes, leurs passions, leurs querelles, leurs misères et les fléaux des révolutions ; tandis que Païolive, comme les forêts vierges de l'Amérique, pénètre l'esprit et le cœur des merveilles éternelles de la création, et l'homme qui s'est éloigné pour un instant de son labeur quotidien de la ville, retrouve pour quelques moments, dans ces retraites si tranquilles, ces rêves délicieux du matin de la vie.

Oui, Païolive fera toujours les délices des rêveurs, des poètes. des naturalistes, des peintres, de tous ces esprits privilégiés, à qui seuls la nature laisse pénétrer quelques-uns de ses secrets merveilleux.

L. BOURINET.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DE M. JOUBIN

relative aux COQUILLES DE FRANCE

La Société a reçu de M. Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, la lettre suivante, qu'elle se fait un devoir d'insérer, en raison de la haute portée de l'œuvre que poursuit son auteur.

« Monsieur,

« J'organise, dans mon Laboratoire du Muséum d'Histoire naturelle, une collection aussi complète et détaillée que possible des *Coquilles de France*. Mon intention est de réunir toutes les espèces avec leurs variétés locales, leurs formes jeunes et adultes, leurs déformations accidentelles, en mentionnant leur habitat, altitude, biologie, etc.

« A cette collection principale seront annexées des séries spéciales de coquilles des Colonies françaises pour lesquelles je rassemble également des matériaux.

Digitized by Google

« Je viens vous demander, Monsieur, de m'aider dans cette vaste tâche, en m'envoyant les coquilles intéressantes dont vous pouvez disposer, en y joignant le plus possible d'indications scientifiques. Ces échantillons, accompagnés de fiches documentaires, seront (sauf en cas de double emploi) déposés dans la collection du Muséum avec le nom du donateur.

« Si vous croyez pouvoir accueillir ma demande. je vous donnerai toutes les indications nécessaires pour l'envoi des échantillons, leur classement et la confection des fiches explicatives.

« Je vous serais reconnaissant de communiquer cette lettre aux personnes qui peuvent s'intéresser à ce travail, ou de la faire insérer dans le *Bulletin* des Sociétés scientifiques dont vous faites partie.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

« L. JOUBIN,

« *Professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.* »

Digitized by Google

QUESTIONS MUTUALISTES

LA LIMITE DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

Observations sur l'article 28 de la Loi sur les Sociétés de Secours Mutuels

L'article 28 de la loi du 1er avril 1898 est ainsi conçu :

« Les Sociétés de secours mutuels qui accordent à leurs membres, ou à quelques-uns seulement, des indemnités moyennes ou supérieures à 5 francs par jour, des allocations annuelles ou des pensions supérieures à 360 francs, et des capitaux en cas de vie ou de décès supérieurs à 3000 francs, ne participent pas aux subventions de l'État, et ne bénéficient

Digitized by Google

ni du taux spécial d'intérêt fixé par les décrets du 26 mars 1852 et 26 avril 1856, ni des avantages accordés par la présente loi sous forme de remise des droits d'enregistrement et des frais de justice.

« Les Sociétaires qui s'affilieront à plusieurs Sociétés en vue de se constituer une pension supérieure à 360 francs, ou des capitaux en cas de vie ou en cas de décès supérieurs à 3000 francs, seront exclus des Sociétés de Secours mutuels dont ils font partie, sous peine, pour la Société, de perdre les avantages concédés par la présente loi ».

L'on a beaucoup discuté, dans les milieux mutualistes, au sujet de cet article 28. A plusieurs reprises même, à la Chambre des députés, l'on a parlé d'en modifier le texte.

Personne ne contestera, certes, la validité des raisons qui étayent cet article de la loi. Celui-ci indique tout simplement, de la part du législateur, le désir de ne pas ouvrir d'une façon illimitée les caisses de l'État aux mutualistes qui, se trouvant à même de payer un certain nombre de cotisations, se transformeraient tout simplement en spéculateurs avisés. L'on a voulu que les largesses établies par la loi de 1898 en faveur des sociétés approuvées fussent réservées aux mutualistes intéressants au plus haut degré, à ceux qui, ne pouvant donner eux-mêmes que peu, ont besoin d'être le plus puissamment encouragés et aidés.

Mais, tout en étant d'accord sur le principe d'un article de loi, on peut en discuter le mode d'application, et, aussi, les limites dans lesquelles aura lieu cette application. De nombreux mutualistes voient dans l'article 28 une menace ; d'autres seulement une cause de gêne pour l'action de la Mutualité. C'est surtout l'imprécision de ces mots : « *en vue de se constituer, etc...* » qui effraye les esprits pointilleux. Puis l'on discute sur les chiffres, qui paraissent être assez bas, comme *maxima* à atteindre par les mutualistes. Laissons de côté pour

Digitized by Google

l'instant la question des chiffres, et examinons le mode d'application de la loi.

Au sujet des indemnités en cas de maladie, accident ou autres, de même que pour les constitutions de capitaux, l'application de la loi ne souffre aucune difficulté, car, dans les Sociétés, le chiffre des allocations quotidiennes, et, en général aussi, le chiffre des capitaux assurés, est établi d'avance par les statuts. Il est donc facile de se rendre compte si une Société demeure ou ne demeure pas dans les limites fixées par le § 1er de l'article 28 ; également, pour ces cas-là, il est facile de se rendre compte si un mutualiste s'est ou ne s'est pas affilié à plusieurs sociétés *en vue de se constituer* des indemnités dépassant les maxima établis. D'ailleurs, dans les milieux mutualistes, si l'on en veut à l'article 28, ce n'est pas tant sur le point particulier des indemnités quotidiennes, ni sur celui des constitutions de capitaux. C'est surtout sur la question des retraites que l'on n'est pas d'accord ; il faut convenir que c'est sur ce point-là que l'application de la loi devient difficile.

Il y a très peu de sociétés qui soient à même d'établir à elles seules pour leurs pensionnés et de leur *garantir comme rente* une retraite supérieure à 360 francs. S'il en existe, dans tous les cas, la cotisation doit être assez élevée et ce sont des exceptions. — Le cas qui peut le plus souvent se présenter est celui qui tomberait sous le coup du 2me paragraphe de l'article 28, c'est-à-dire le cas d'un sociétaire affilié à *plusieurs sociétés* dont il recevrait, *au total,* une pension supérieure à 360 fr.

Les difficultés soulevées par l'application de cette prescription légale paraissent graves. Le président de la commission de Prévoyance sociale de la Chambre des députés, en 1898, et le président de la commission semblable du Sénat, ont eu beau se défendre d'avoir voulu instituer une pénalité, le texte

Digitized by Google

n'en demeure pas moins formel : « ... sous peine, pour la Société, de perdre les avantages concédés par la présente loi ». Et voilà ce qui effraye.

Remarquons que l'art. 28 ne s'applique qu'aux seules sociétés *approuvées*, puisque, seules, les sociétés approuvées bénéficient des subventions de l'Etat. L'on peut donc, tout en faisant partie d'une société approuvée, appartenir à autant de sociétés libres que l'on voudra. A plus forte raison, l'on peut entrer aussi dans les compagnies intitulées *Sociétés Civiles*, non régies par la loi du 1er Avril 1898, et qui, légalement, sont en dehors de la Mutualité.

De même, l'on peut en même temps verser à titre individuel à la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse (loi de 1886). Au sujet des ouvriers mineurs, versant à la Caisse Nationale, il ne saurait y avoir non plus aucun doute sur ce point. La loi de 1894, qui les régit en ce cas, ne saurait être restreinte dans ses bons effets par la loi de 1898 ; l'on ne peut concevoir que telle ait pu être l'idée du législateur. La preuve en est que la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse peut accorder jusqu'à 1200 fr. de pension sur *livret personnel*, tandis que la loi de 1898 restreint à 360 fr. la pension à accorder par les *Sociétés mutualistes approuvées*. Les deux organisations sont distinctes. Elles ne peuvent se confondre qu'au cas où la société approuvée sert d'intermédiaire entre le sociétaire et la Caisse Nationale (art. 24 de la loi).

Nous arrivons au cas des sociétaires appartenant à *plusieurs sociétés approuvées*. A ceux-là, comment appliquerait-on le § 2 de l'article 28 ? Cette application ne souffrirait aucune hésitation si toutes les sociétés accordaient à leurs pensionnés des retraites à un *chiffre fixe garanti*. Mais tel n'est pas le cas. En général, les sociétés libres ou approuvées, payent suivant que leurs ressources le leur permettent, et

Digitized by Google

ces ressources sont le produit de tant de facteurs qu'il serait difficile de les déterminer d'avance rigoureusement. L'on peut se baser, certes, sur des estimations, mais ces estimations demeurent un peu approximatives, pour tant qu'elles soient établies sur des données connues. Dès lors, comment comprendre le sens des mots : « Les sociétaires qui s'affilieront à plusieurs sociétés *en vue* de se constituer, etc... », puisque le résultat en vue n'était pas connu d'avance ? La loi ne frapperait que celui qui a eu l'*intention* formelle de passer outre. Quant à ceux qui n'ont pas eu cette intention ils ne seraient aucunement inquiétés ! L'on comprend aisément l'équivoque d'une telle situation. Cette intention étant même établie, l'application de l'article 28 souffrirait quand même certaines difficultés.

Supposons qu'une année, les sociétés auxquelles appartient l'intéressé étant très prospères, le total des pensions dépasse 360 francs. Le sociétaire devrait démissionner de l'un des groupements. — Duquel ? — Mais voilà que, l'année suivante, le taux des pensions a diminué dans les sociétés, au point que le total est inférieur à 360 fr. Alors quoi ? le sociétaire intéressé devrait demeurer exclu de l'une des sociétés ? Ou bien, si on le réintégrait, ne pourrait-il pas réclamer l'arriéré qui lui revient de l'année précédente ? L'on voit le joli va-et-vient dans les sociétés approuvées. Ce serait un chassé-croisé continuel. Nous supposons que le législateur de 1898 n'a pas voulu en venir à cet imbroglio.

N'exagérons rien, cependant. Dans son *Commentaire* de la loi du 1er Avril 1898, M. Barberet, Directeur de la Mutualité au Ministère de l'Intérieur, donne à ce sujet des explications rassurantes, et il cite notamment, entre autres documents officiels, un passage d'une circulaire écrite le 25 Juin 1898, par le

Digitized by Google

Directeur Général de l'Enregistrement sur le sujet qui nous occupe :

« Il importe d'observer à ce sujet que le dernier paragraphe de l'article 28 de la loi n'attache aucune sanction à l'affiliation d'un sociétaire à plusieurs sociétés, qu'autant que le sociétaire y recourt *en vue* de se constituer une pension de plus de 360 francs, ou un capital de plus de 3000 fr. Quand cette intention n'existe pas, la disposition précitée est sans application. Elle ne régit donc pas, notamment, le cas d'un sociétaire appelé à jouir d'une pension supérieure au chiffre sus-indiqué, sans l'avoir cherché, uniquement parce que les ressources des Sociétés dont il est membre se sont accrues depuis qu'il en fait partie ».

Il est vrai que si une administration préfectorale voulait taquiner les mutualistes, elle pourrait prétendre, souvent à juste raison, que les mutualistes ont pu escompter d'avance l'accroissement des ressources des sociétés dont ils font partie. On pourrait épiloguer longuement à ce sujet.

Il existe d'ailleurs un remède au côté fâcheux de cette situation, pour éviter les exclusions, et, encore ici, nous nous appuyerons sur la haute autorité de M. Barberet (Commentaire, p. 269).

L'art. 1er de la loi détermine les buts que se proposent d'atteindre les sociétés mutualistes. Mais ces sociétés peuvent poursuivre un *ou plusieurs* des buts proposés. Une société de retraites peut, en dehors des pensions de retraites, constituer par exemple des assurances en cas de décès jusqu'à 3.000 francs. Dès lors, si un sociétaire tombait sous le coup de l'art. 28, on pourrait facilement éviter la nécessité de l'exclure. Il n'y aurait qu'à verser à son compte les excédents de pension de retraite au-dessus de 360 fr., cette somme étant réservée pour constituer un capital qui, en cas de décès,

Digitized by Google

reviendrait à la veuve ou aux héritiers. L'on peut également constituer des capitaux en cas de vie.

Evidemment, un article de loi dont l'application nécessite de tels détours est loin d'être parfait, mais enfin, la loi de 1898 a été donnée aux mutualistes pour qu'ils s'en servent ; de même qu'un ouvrier expérimenté doit reconnaître, par la pratique, les défauts des outils ou des machines qui lui sont confiés, et aussi le meilleur parti qu'on peut en retirer, de même doivent agir les mutualistes vis-à-vis de cette loi, faite pour amplifier, perfectionner et multiplier les fruits de leurs efforts.

Ils s'en servent, ils font connaître au législateur les imperfections de détail constatées dans la pratique, et, en attendant qu'il soit porté remède à ces imperfections, ils tâchent d'éviter du mieux possible les écueils signalés.

***

A plusieurs reprises, la Chambre des Députés a été saisie de divers projets ayant pour but d'élever à 500, 600, 720 francs, le maximum du chiffre de retraite que peuvent percevoir les mutualistes des sociétés approuvées. La Commission de Prévoyance de la Chambre est en train d'étudier cette modification de l'article 28, que tout le monde s'accorde à trouver trop restrictif. Mais il ne faut pas que l'on s'en tienne à des changements de chiffres, car malgré cette modification du taux du maximum, l'article 28 serait encore susceptible des mêmes critiques. Certes, il est très souhaitable, pour les

Digitized by Google

mutualistes, que le maximum soit élevé ; la maison serait plus grande, partant plus habitable. Mais la disposition intérieure n'en serait pas améliorée. Les mêmes difficultés se présenteront à l'application tant que l'on agira par la même méthode.

C'est donc la méthode adoptée, c'est le fond de l'article qui est à refaire.

L'article 28 paraît accorder les subventions de l'Etat aux mutualistes, non point en raison des efforts accomplis par ceux-ci, mais en raison des résultats atteints. Or, ces résultats étant très variables, suivant le mode de constitution des pensions, d'abord, et, ensuite suivant que des circonstances plus ou moins favorables auront aidé au développement des Sociétés de mutualité, il s'ensuit que la méthode de limitation actuelle des faveurs de l'Etat n'est pas un encouragement à l'effort mutualiste. L'article 28 actuel semble seulement vouloir empêcher les intéressés d'atteindre à des résultats trop avantageux.

Le contraire paraîtrait à plusieurs points de vue préférable. Puisque le législateur, en accordant des subventions à la mutualité, a voulu encourager l'effort mutualiste, il semble légitime que les subventions de l'Etat soient proportionnelles aux versements des mutualistes ; les subventions seraient alors *limitées à un certain chiffre de versements*, afin que l'encouragement de l'Etat n'aille pas à la spéculation, mais se borne à aider les mutualistes les plus dignes de cet encouragement, c'est-à-dire ceux qui versent des cotisations relativement peu élevées.

La question du chiffre de maximum est maintenant plus facile à aborder. Ce chiffre déterminerait la somme maximum de cotisations que les mutualistes pourraient, au total, verser par mois aux Sociétés approuvées recevant les subventions de l'Etat. On agirait en un mot dans les Sociétés mutua-

Digitized by Google

listes comme aux Caisses d'Epargne. Sauf cette restriction, c'est-à-dire dans la limite d'un chiffre de cotisations déterminé, les Sociétés approuvées seraient librement ouvertes à tous. Avant d'entrer dans une Société, l'on déclarerait seulement qu'on ne verse pas, à cette Société ou à d'autres, un total de cotisations mensuelles dépassant le maximum fixé par la loi.

Quel sera ce maximum ? La question d'appréciation personnelle intervient ici. Ce chiffre ne devra pas être trop bas, afin de ne pas rendre illusoires les secours rendus par la mutualité ; cependant il conviendra, ici comme ailleurs, de se garder d'une surenchère préjudiciable aux finances de l'Etat. Une sage limitation pourrait être adoptée en se basant sur des données déjà admises. La loi de 1894 sur la retraite des ouvriers mineurs s'est basée sur un versement de 4 °/₀ sur un salaire pouvant aller jusqu'à 200 fr. par mois en moyenne. L'on peut, pareillement, considérer que le mutualiste qui verserait jusqu'à 8 francs par mois à diverses Sociétés mutualistes pour secours de diverses natures (sociétés de secours en cas de maladies, d'accidents, de chômage, sociétés de retraites, constitution de capitaux, etc.), mérite d'une part d'être considéré par l'Etat comme un citoyen prévoyant, méritant d'être encouragé et aidé, et, d'autre part, ne doit pas être considéré comme un citoyen fortuné faisant de la spéculation financière. L'on concluera que l'article 28 peut, sagement, limiter les subventions de l'Etat aux mutualistes qui ne verseront pas plus de 8 francs par mois à une ou plusieurs Sociétés approuvées, de natures diverses. Ce mode de détermination n'encourra aucun des reproches adressés à l'article 28 actuel, et ne prêtera à aucune ambiguité.

Au point de vue des évaluations budgétaires, il y aurait encore un avantage précieux à agir ainsi. L'on

Digitized by Google

aurait une base d'appréciation sur les sommes que les mutualistes peuvent apporter à leurs Sociétés de secours.

Bien entendu, les versements aux Sociétés libres demeureront toujours libres et sans limitation, car la raison qui justifie l'intervention de l'Etat au sujet du maximum, est basée sur le fait même des subventions de l'Etat, subventions qui ne peuvent être illimitées. Tout en faisant partie, dans les limites établies, d'une ou plusieurs Sociétés approuvées, l'on pourra aussi faire partie d'une ou plusieurs Sociétés libres, si l'on veut, et si l'on peut. Rien de plus légitime que de rechercher un peu de superflu, une fois le nécessaire acquis, surtout étant donné que ce « nécessaire » est forcément assez restreint.

De même, il convient que les retraites mutualistes puissent être constituées en dehors des autres organisations fondées dans le même but, comme, par exemple, la Caisse nationale des Retraites (loi de 1886), l'organisation des retraites des ouvriers mineurs (loi de 1894), les organisations patronales ou autres. Ce qui caractérise l'organisation mutualiste, c'est l'association volontaire d'efforts particuliers, mis en commun pour parer aux éventualités malheureuses. Il convient donc que cette liberté d'association et cette liberté d'efforts soient respectées.

Pour conclure, et condenser les considérations qui précèdent, nous les avons résumées sous forme de *vœu*, en proposant un texte nouveau de l'article 28. Nous recommandons ce vœu aux Sociétés ; elles pourront l'adresser au Conseil Supérieur de la Mutualité, auquel nous le soumettons avec confiance :

Digitized by Google

Vœu concernant l'article 28 de la loi du 1er Avril 1898

Considérant :

Qu'il convient de réserver les subventions de l'Etat aux mutualistes auxquels leurs moyens de fortune ne permettent pas le payement de cotisations élevées, mais que, toutefois, cette limitation doit être indiquée de telle manière qu'elle ne gêne pas le fonctionnement des Sociétés de secours mutuels ;

Que l'avis général des mutualistes est qu'il faudrait donner à l'article 28 de la loi du 1er Avril 1898 un sens moins limitatif, et une rédaction moins étroite, et que cet avis a été, dans le fond, pris en considération par la Commission de Prévoyance de la Chambre des Députés et par le Gouvernement ;

Qu'au point de vue, notamment des Sociétés de retraites, la rédaction actuelle de cet article de loi rend difficile son application, puisque la plupart des Sociétés n'établissent pas leurs pensions à un chiffre fixe garanti, mais qu'au contraire le chiffre de la pension de retraite varie au cours des années, suivant les ressources des Sociétés, quelquefois avec des différences notables ; que, dès lors, les pensions peuvent parfois dépasser le maximum prévu de 360 francs, sans que l'on puisse prétendre que les ayants-droit aient fait œuvre de spéculation ; que, en cas d'exclusion, les sociétaires exclus suivant l'article 28 lorsque leur pension dépassait la somme de 360 francs, se trouveraient dans une situation fâcheuse et équivoque si le chiffre de cette pension venait à s'abaisser ensuite au-dessous de cette somme dans les Sociétés dont ils faisaient partie ;

Qu'il y a lieu, pour l'Etat, d'accorder ses encouragements aux mutualistes, non point proportionnellement aux résultats particuliers qu'ils peuvent, ici ou là, avoir obtenus, mais, au contraire, que cet encouragement de l'Etat doit

Digitized by Google

être accordé proportionnellement à l'effort mutualiste accompli, les subventions étant toujours réservées aux mutualistes qui ne payent pas des cotisations élevées ;

Que le mutualiste qui verserait aux Sociétés approuvées 4 0[0 sur un salaire maximum de 200 francs par mois (chiffres adoptés par la loi du 29 Juin 1894 sur la retraite des mineurs), soit une cotisation de 8 francs par mois, doit être considéré comme entrant dans la catégorie des mutualistes que la loi a voulu encourager par ses allocations, majorations d'intérêt ou autres moyens, et que, dès lors, on peut se baser sur un versement maximum de 8 francs par mois par les mutualistes ;

Qu'une contribution de l'Etat se basant sur les versements des mutualistes est plus rationnelle et plus facile à prévoir pour le budget de l'Etat, que dans le système de limitation prévu à l'article 28 actuel ;

Que, d'autre part, les Sociétés libres doivent continuer à rester en dehors du contrôle de l'article 28 de la loi du 1[er] avril 1898, ces Sociétés ne recevant aucune allocation de l'Etat ;

Qu'il convient, de plus, d'éviter toute confusion entre les retraites mutualistes et les retraites servies par d'autres institutions, notamment les retraites des ouvriers mineurs (loi du 29 Juin 1894), et les retraites servies par la Caisse nationale (loi du 29 Juillet 1886) à titre individuel ;

Emet le vœu que l'article 28 de la loi du 1[er] Avril 1898 soit modifié dans le sens suivant :

« Pour jouir des avantages concédés par la présente loi, notamment en ce qui concerne les subventions de l'Etat et le taux spécial d'intérêt établi par les décrets du 26 Mars 1852 et 26 Avril 1856, ainsi que la remise des frais d'enregistrement et des frais de justice, les Sociétés de secours mutuels approuvées ne devront pas demander à leurs adhérents une cotisation supérieure à 8 francs par mois, pour assurer le service de leurs secours divers.

« Nul ne pourra faire partie de plusieurs Sociétés de secours mutuels approuvées jouissant des avantages concédés par la présente loi, qu'à la condition de ne pas verser à ces Sociétés un chiffre total de cotisations supérieur à

Digitized by Google

8 francs par mois, quelle que soit la nature diverse des secours alloués par ces Sociétés, en vertu de l'article 1er de la loi.

« Les sociétaires qui se seraient affiliés à plusieurs Sociétés en violation du paragraphe ci-dessus, seront exclus de la dernière ou des dernières Sociétés auxquelles ils ont adhéré, après avoir atteint la somme totale de cotisations de 8 francs par mois. Ces exclusions ne donneront lieu à aucun remboursement de cotisations.

« Les cotisations spéciales pour frais d'administration ne sont pas comprises dans la somme de 8 francs spécifiée par le présent article.

« Cette somme de cotisations mensuelles est et demeure distincte de toutes cotisations ou contributions relatives aux institutions de retraites autres que les institutions mutualistes régies par la présente loi ».

G. HAON.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA GROTTE DE MEYRANNES

La grotte de Meyrannes est à proprement parler une fissure naturelle s'ouvrant dans un massif calcaire (calcaire à gryphées) et n'a rien de commun avec les grottes et les avens du néocomien.

Elle s'étend de l'ouest à l'est sur une longueur indéterminée et plonge en s'inclinant assez rapidement du sud au nord, bien au-dessous du niveau de la Cèze dont les eaux occupent sa partie inférieure.

Il est à peu près impossible d'en relever le plan exact. L'endroit même par lequel on y accédait n'a pas encore été découvert.

La grotte ayant été découverte accidentellement, les premiers visiteurs, mineurs de la localité, ont détruit tous les squelettes et emporté les objets.

Bien qu'étant arrivé un des premiers sur les lieux je n'ai pu que constater le mal déjà fait, j'ai néanmoins pris toutes les mesures pour empêcher la disparition des objets et pour amener des fouilles sérieuses, comptant solliciter, comme de juste, le concours de la Société Scientifique et Littéraire

Digitized by Google

d'Alais et des autres Sociétés Savantes du département.

J'ai bientôt pu constater que j'avais simplement préparé le terrain pour d'autres.

Heureusement que j'avais prévu le cas, et parmi les objets que je vais avoir l'honneur de vous montrer, la plupart sont inédits.

J'ai recueilli en outre tous les renseiguements qu'il m'a été possible d'obtenir et les ai contrôlés par des observations personnelles.

Les blocs détachés de la partie supérieure recouverts parfois d'une épaisse stalagmite rendent en certains points l'exploration de la grotte très difficile.

Voici donc ce que j'ai pu constater :

Dans la partie supérieure, petites plates-formes avec épaisse couche de terre et fragments de poterie.

Dans la partie moyenne, poteries nombreuses, polissoirs en schistes roulés de la Cèze, fragments de meules en grès, débris d'ossements d'animaux, entr'autres de bœuf.

Dans la partie inférieure, au bord de l'eau, squelettes avec bracelets et autres objets dont voici la liste :

Bracelets : 43 de différentes dimensions et différents modèles, tous ouverts, la plupart ornés au burin, un fondu, les autres fondus puis martelés.

Lame de poignard : 1.

Rouelle : 1.

Spirale : 1.

Bagues : 5, dont 4 à enroulement et l'autre fermée.

Le tout en bronze.

J'ai vu un squelette brisé par un mineur, qui était entièrement pris dans l'épaisseur de la stalagmite.

Digitized by Google

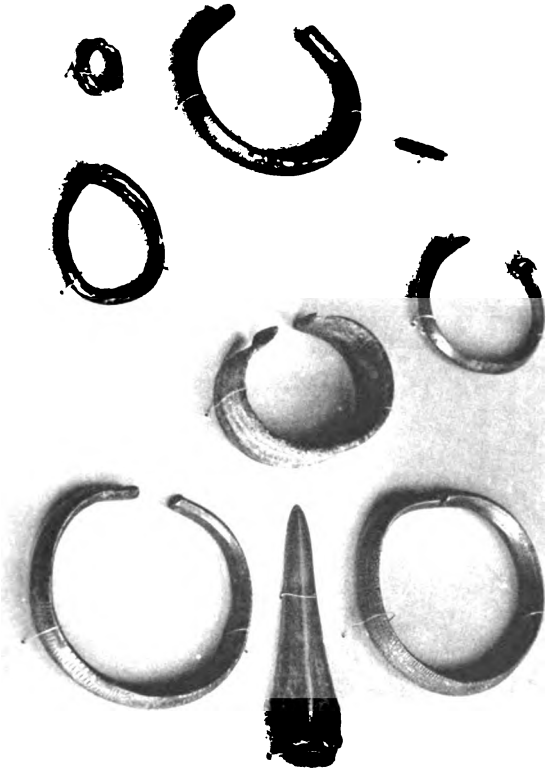

Imp. Brabo, Alais U. Dumas

OBJETS DÉCOUVERTS DANS LA GROTTE DE MEYRANNES

Digitized by Google

Digitized by Google

La poterie est absolument pareille comme formes et ornements à celle de nos stations néolithiques. On y trouve rarement cette poterie noire lustrée qui abonde dans certaines autres grottes de l'âge du bronze, à Tharaux notamment, toujours sur les bords de la Cèze.

ULYSSE DUMAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Emile Zola et la Peinture contemporaine

Je vous prie tout d'abord, Messieurs, d'excuser un nouveau venu qui, à peine favorisé du droit d'écouter ses aînés en votre compagnie, se presse d'attirer l'attention.

Le souci de montrer combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait me pousse à vous remercier de la façon que je crois la meilleure en votre aimable Académie Alaisienne, où chacun s'efforce, dans l'ordre de ses goûts personnels, d'apporter sa contribution à la Science, aux Lettres et aux Arts.

J'avais à choisir entre bien des sujets qui relevaient non de ma compétence, mais de ma nature. Je me suis arrêté à l'idée de dégager devant vous une face particulière du grand écrivain dont la mort récente, si terriblement banale, a fortement et diversement agité le monde des Arts, des Lettres et de la Politique.

Digitized by Google

Fixant ainsi mon choix, je vise un double but : Eviter le plus possible d'être ennuyeux, ce qui ne se peut, qu'en parlant de ce qu'on aime, et rendre, dans la mesure de mes moyens, une sorte d'hommage à la mémoire de celui qui fut, à ses débuts, le plus injustement attaqué, le plus en butte aux bas quolibets, le plus maladroitement discuté des littérateurs de notre époque.

Je n'ai pas la faiblesse de penser que j'ai découvert dans Emile Zola un critique d'art auquel personne n'avait pris garde. A peine si j'ai la témérité de supposer qu'en ma qualité de peintre j'ai pu me préoccuper plus spécialement des idées de Zola en matière de peinture. En vous disant qu'il s'est piqué d'échafauder un système artistique, en vous faisant entendre qu'il marqua l'art contemporain d'une durable empreinte, je n'ai pas l'espoir naïf d'offrir la primeur d'une trouvaille. Vous avez lu les ouvrages du grand romancier ; vous connaissez sa vie laborieuse, ses luttes, son prodigieux entêtement, son étrange aptitude à tout embrasser de la vie moderne, son orientation unique vers ce qu'il croyait être le droit, le vrai, le juste, dans tous les chemins de l'intelligence. Le peuple immense des lecteurs sait à quoi s'en tenir sur l'importance de son œuvre. On peut toutefois avancer que la plupart de ceux qui l'admirent ou l'ont combattu ne combattaient et n'admiraient que le romancier et l'homme de courage.

De fait, il n'était pas critique de métier. S'il se mêla de discuter les tendances artistiques de son temps, d'éduquer le public et de morigéner les artistes, ce fut seulement pour défendre avec la force que vous connaissez les peintres qu'il aimait et l'esthétique qui lui était personnelle.

Du reste, dans le domaine de la critique d'art il n'a tenté qu'une seule étude : « *Le peintre Edouard Manet ; l'homme, sa vie, son œuvre* ». Il est vrai que cette étude est demeurée sensationnelle, parce que sous couleur de dresser debout devant le public un artiste dont on raillait

Digitized by Google

le tempérament, elle bouleversait avec une belle passion les idées reçues, faisait bon marché des traditions et s'attachait à imposer l'idée d'un art personnel, dégagé du passé, dédaigneux des règles.

D'autre part, il n'a écrit qu'un *Salon*. Encore est-ce un *Salon* tronqué, pour des motifs que je dirai tout à l'heure.

Là s'arrête son rôle de critique d'art, à ce qu'il semble, car le long de son œuvre immense on trouve mille éléments d'influence sur l'art du moment. Si l'on cherchait l'explication d'un effort si bref et cependant si passionné, j'imagine qu'on la trouverait dans ces lignes d'une lettre écrite à Paul Cézanne et publiée en tête du *Salon* dont il s'agit :

« Vous autres peintres, vous êtes plus irritables que nous autres écrivains. J'ai dit franchement mon avis sur les médiocres et les mauvais livres et le monde littéraire a accepté mes arrêts sans trop se fâcher. Mais les artistes ont la peau plus tendre. Je n'ai pu poser les doigts sur eux sans qu'ils se mettent à crier de douleur. »

Il faut s'entendre. En citant ces lignes, j'ai l'air d'attribuer la brièveté de son rôle de critique d'art à la colère des peintres en renom malaxés par sa poigne solide, inquiétés dans le fromage de Hollande de leur *manière* aimée de la foule. Or, c'était là de quoi exciter au contraire son tempérament d'opiniâtre lutteur. Non, cette citation me paraît à sa place parce qu'elle sous-entend, à mon sens, maints sujets de dégoût, maintes rancœurs inévitables sitôt qu'une nature faite de force, de conviction, de loyauté, prend contact avec l'âpre suffisance de certains peintres en vogue et la sottise intraitable du public.

D'ailleurs, il avait peu de temps pour parler peinture. Les « Rougon-Macquart » s'emparaient de son cerveau et

Digitized by Google

le souci d'affirmer sa propre personnalité par des œuvres fortes mieux que par des disputes passionnées, lui ôtait la possibilité d'exalter les personnalités qui lui étaient sympathiques dans un domaine qui n'était pas le sien.

Cherchons les motifs et les circonstances qui le portèrent à jeter sa note dans un concert passablement discordant, où cette note lourde, brutale, convaincue, tomba, j'imagine, comme une grosse pierre dans une mare déjà fort agitée.

D'abord il était jeune et il était homme de lettres. Vous n'ignorez pas que les hommes de lettres ont fait pour la plupart un *Salon* avant d'aborder l'œuvre proprement dite. C'est de tradition comme le volume de vers qui marque le début de la carrière ; c'est comme une sorte de préparation pleine d'intérêt. On s'évertue à commenter les créations voisines avant de donner son temps et ses pensées à ses propres conceptions. Je sais bien qu'avant son *Salon* ou parallèlement Zola avait écrit « *La confession de Claude* » et « *Les Mémoires d'une morte* », voire « *Les contes à Ninon* », mais ce n'était pas encore ce qui devait perpétuer son nom et caractériser sa littérature. D'un autre côté un jeune écrivain n'est pas seul de son âge et de sa province à tenter à Paris la grande conquête. Quelques-uns de sa génération l'accompagnent, hantés des mêmes rêves glorieux dans les différentes voies offertes au génie humain. Jeunes peintres, jeunes sculpteurs, jeunes musiciens, journalistes de vingt ans, nés du même sol, ivres des mêmes chimères, s'assemblent volontiers, jugent avec une ardente rigueur tout ce qui constitue l'ordre établi, s'animent des mêmes révoltes, vibrent des mêmes enthousiasmes. Ce n'est pas encore un cénacle, c'est une bande ; ce sera peut-être une école sous la domination involontaire, inconsciemment subie, du plus sûr, du plus entêté, du plus personnel d'entre eux.

Chaque période de cinq années amène dans les quar-

Digitized by Google

tiers intellectuels de Paris un nouveau contingent soumis à une organisation semblable et qui prend dans les Lettres et dans l'Art une place plus ou moins grande, selon que le chef accepté possède une originalité plus ou moins puissante, parvient plus ou moins à imposer son nom, réussit plus ou moins à faire triompher ceux qui l'entourent, à la faveur de son propre triomphe.

Emile Zola n'était pas seul à ses débuts dans Paris. Quelques artistes attachés à lui par la camaraderie de province ou par sympathie intellectuelle l'accompagnaient enflammés d'un idéal à peu près semblable. Il est clair que dans la belle foi de la jeunesse chaque soldat de la troupe dont Zola était l'âme se flattait de soutenir l'ami dans la bataille pour le succès d'un idéal fièvreusement forgé aux heures de promenade, dans le fourmillement plein d'intérêt des rues parisiennes, et le long des soirées cordiales dans des soupentes déguisées en ateliers, tandis que la fumée des pipes tourbillonnait au souffle des paroles ardentes.

Et puis, n'eût-il pas été singulier qu'un esprit si résolument encyclopédique fût resté sans tressaillement devant une forme de la beauté ?

Enfin et avant tout Zola possédait une intelligence agressive faite pour porter des coups bien en face, une intelligence sûre de la légitimité de l'offensive dans la recherche de la vérité, comme il l'a prouvé plus tard dans un autre champ d'action. Et c'est ce qui explique le plus nettement, à mon avis, pourquoi, au moment où l'œuvre formidable qu'il allait entreprendre ne prenait pas tous ses instants, toutes ses pensées, il a mis son temps et son rude talent au service des incompris de la peinture et jeté bas, à coups d'arguments brutaux, plus d'un maître qui, détenant la vogue, pouvait se croire à l'abri de toute attaque.

Ayant tâché de démêler pourquoi il cessa si vite de

Digitized by Google

faire de la critique après en avoir fait si passionnément, il est temps d'analyser sa critique elle-même qui, en regard des nombreux systèmes dont nous jouissons, a le mérite d'être nette.

***

Considérons, au préalable, l'état de la peinture en 1866, année où Emile Zola entra résolument dans le débat artistique en publiant à l'*Evènement* sous Villemessant — dont il proclame à plusieurs reprises « la belle et large hospitalité » — l'unique *Salon* dont j'ai parlé.

La peinture allait, cette année-là, des recherches savantes, sûres et distinguées d'Alexandre Cabanel aux savoureux morceaux de Courbet.

On chercherait en vain deux termes plus expressifs. Le premier résumait la peinture académique, l'art d'ordonnancement et de composition ; établi sur une grande science du dessin, sur un souci dominant de distinction, de beauté disciplinée, sur un souci d'art à proprement parler. Vous connaissez cette peinture, sobre sans être austère, où s'expriment l'horreur de l'éclat, l'amour des lignes mesurées, des tons accouplés avec une séduisante sagesse ; cette peinture où l'influence d'un goût trop policé ne parvient pas à supprimer complètement la vie.

Le second personnifiait le sens puissant de la nature, la liberté du procédé, la volonté d'une facture solide et large dans une pâte lourde et chaude, accommodée au goût des

Digitized by Google

dogmatiques à la faveur d'une *patine* empruntée, semble-t-il, aux chefs-d'œuvre des grandes Ecoles Italiennes et Espagnoles.

Le premier visait un idéal où les souvenirs classiques devaient s'unir le plus aimablement du monde à l'élégance parisienne; le second, une réalité juste assez brutale pour contenter les novateurs férus de vérité, sans trop effaroucher les fidèles adorateurs des époques éteintes.

Entre ces deux points extrêmes souriaient les fades conceptions de Dubuffe, les images historiques précises et soignées de Gérôme, triomphaient les tentatives de couleur de Fromentin, s'affirmait la manière robuste de Vollon. Corot répandait ses brumes enchantées sur le paysage que d'Aubigny et Rousseau traduisaient puissamment, enrichissant leur interprétation d'une grande vérité caractéristique, Roybet inaugurait, je crois, cette peinture de mousquetaires, cet art de somptueuse défroque, cette touche pimpante, superficielle et facile, que le public des Salons goûte par dessus tout. Ribot prenait l'attention en empruntant aux maîtres Espagnols leurs qualités de surface et l'excès de leurs défauts. Bonvin peignait des voûtes nues et des vieilles femmes sèches autant qu'exactes, dans une atmosphère morne. En somme, comme autrefois, comme aujourd'hui, comme toujours, bien des genres divers, mais tournés, pour la plupart, vers le passé.

Tout de suite, nous nous rendons compte du beau courage qu'il fallait pour oser affirmer, en face des manières régnantes, des idées de vie robuste, de nature brutale et simplifiée, d'art conçu en dehors de toute recherche d'attrait, de toute concession au goût public, à la religion classique.

Voici que devant ces talents consacrés, inattaquables aux yeux du grand nombre et de la critique, Zola déclare orgueilleusement qu'il fait peu de cas de M. Cabanel, qu'il préfère les senteurs âpres et saines de la nature vraie ; accuse Courbet, qu'il aime d'ailleurs, d'avoir fait

Digitized by Google

du *joli* avec sa *Femme au perroquet* et sa *Remise des chevreuils* et de ne devoir son succès du moment qu'aux faiblesses consenties ; conteste à M. Ribot toute intention de vérité ; pleure sur Millet et Théodore Rousseau parce qu'ils ont perdu la termeté de leur main et l'excellence de leurs yeux ; accuse Fromentin de peindre un Orient qui « par un rare prodige, a de la couleur sans avoir de la lumière », flétrit ce qu'il appelle les feux de Bengale de Nazon ; refuse de dire quoi que ce soit de M. Gérôme et de M. Dubuffe tant leur peinture lui répugne ; demande à Corot de tuer les nymphes qui peuplent ses bois ; condamne la petitesse dans l'exécution du sincère Bonvin ; reproche à Vollon de peindre des figures en bois ; conseille à Roybet d'apprendre à dessiner ; clame enfin de toute sa voix, sans retenue ni précaution, que le Salon qu'il s'est donné mission de critiquer est un charivari abominable où les peintres « qui n'ont pas même charge de penser sont des poètes rimant, celui-ci une ode à la Pologne, cet autre une ode à Cléopâtre, tandis que le troisième chante sur le mode de Tibulle à côté d'un qui tâche de souffler dans la grande trompette de Lucrèce ; sans parler des hymnes guerriers, des fables, des chansons grivoises et des élégies ».

C'est net.

Ecartons d'abord l'accusation d'incompétence dont plus d'un s'est servi pour condamner sa façon de voir ; nous discuterons après son esthétique. Remarquez, en effet, combien sa critique si rude, si peu riche en termes techniques, témoigne de la sûreté de son jugement. Dans chacune des toiles soumises à son examen il trouve le point faible mieux qu'homme de métier. On ne saurait reprocher à sa méthode qu'une répugnance trop grande à s'approprier dans la mesure du possible la vision de chaque peintre et à admettre du même coup que certains défauts résultent de certaines qualités.

Digitized by Google

En dehors de son opinion sur les peintres en faveur de cette période, nous savons ce qui lui déplaît : Précisément tout ce qu'un peintre s'efforce habituellement d'acquérir, c'est-à-dire la science de l'arrangement, l'ingéniosité dans la présentation d'un sujet, une certaine logique matérielle dans la juste position des divers éléments d'un tableau ; en somme, ce qui fait de la *Phèdre* de Cabanel une toile supérieure et du *Sacre* de David une œuvre à jamais estimable.

Sachant ce qu'il ne veut pas, inquiétons-nous de ce qu'il aime, de ce qu'il espère voir triompher devant les temps et l'opinion. Ecoutons-le :

« Ce que je demande à l'artiste ce n'est pas de me donner *de tendres visions ou des cauchemars effroyables* ; c'est de se livrer lui-même, cœur et chair, c'est d'affirmer hautement un esprit puissant et particulier, une nature qui saisisse largement la nature en sa main et la plante tout debout devant nous telle qu'il la voit ».

Et ailleurs :

« Je ne suis pour aucune école parce que je suis pour la vérité humaine, qui exclut toute coterie et tout système. *Le mot « Art » me déplaît.* Il contient en lui je ne sais quelles idées d'arrangements nécessaires, d'idéal absolu. Faire de l'Art, n'est-ce pas faire quelque chose qui est en dehors de l'homme et de la nature ? Je veux qu'on fasse de la vie, moi... Ce que je cherche dans un tableau c'est un homme et non pas un tableau. »

« Ma volonté énergique est celle-ci : Je ne veux pas des œuvres d'écoliers faites sur des modèles fournis par les Maîtres. Ces œuvres me rappellent les pages d'écriture que je traçais étant enfant d'après les pages lithographiées ouvertes devant moi. Je ne veux pas des retours au passé, des prétendues résurrections, des tableaux peints suivant un idéal formé de morceaux d'idéal qu'on a ramassés dans tous les temps. Je ne veux pas de ce qui n'est point vie, tempérament, réalité ».

Digitized by Google

Il s'appuie sur un principe essentiel qu'il ne se fatigue pas de formuler :

« Il y a, selon moi, deux éléments dans une œuvre : L'élément réel qui est la nature et l'élément individuel qui est l'homme ».

On ne saurait plus catégoriquement affirmer l'inanité des écoles et la suprématie de la personnalité. Du reste, il s'y appesantit :

« Je ne suis pas le porte-drapeau d'une Ecole.., Je me moque du réalisme, en ce sens que ce mot ne représente rien de bien précis pour moi... J'admire les mondes de Delacroix et de Courbet. Devant cette déclaration on ne saurait, je crois, me parquer dans aucune école ».

Voilà qui est explicite. Sans nier les diverses formules de la Beauté à travers les siècles, il pense qu'on ne peut faire œuvre intéressante en dehors de l'expression spontanée du tempérament. Son idée fortement accusée est qu'il faut dédaigner les routes connues où l'art se fige dans une atmosphère de sécurité et que le public affectionne parce qu'il sait où elles mènent. Il estime que le premier devoir d'un peintre est de chercher la vérité dans la sincérité de sa nature, après avoir oublié l'œuvre du passé, les splendeurs édifiées par le temps, consacrées par l'admiration, après avoir effacé de sa mémoire les préceptes tenus pour sacrés, les règles tenues pour nécessaires.

Pour mieux se faire entendre, il enferme l'ensemble de ses théories dans cette brève définition :

« Une œuvre d'art est un coin de création vu à travers un tempérament ».

Il me semble que cela revient à dire : Soyez original, mais gardez-vous de chercher une originalité de surface dans le pastiche adroit d'un art qui florissait quelque cent ans avant vous.

Il s'agit à présent de savoir quelle idée il se fait de l'originalité véritable. Ici la tâche est singulièrement

Digitized by Google

simplifiée par le soin qu'il a pris de choisir un peintre et de le louer sans restriction.

Ce peintre est Edouard Manet. Vous connaissez les tableaux de Manet, dont deux des plus importants sont au Musée du Luxembourg. Vous n'ignorez pas qu'une grande bataille s'est livrée entre réalistes, romantiques et classiques devant cette *Olympia*, qui, maintenant encore, demeure déconcertante pour le public, pour bon nombre d'artistes même, et n'est acceptée que d'une minorité parfaitement logique dans ses convictions.

Zola la tient pour un chef-d'œuvre et la décrit en ces termes :

« Nous avons ici, comme disent les amuseurs, une image d'Epinal. Olympia, couchée sur des linges blancs, fait une grande tâche pâle sur le fond noir ; dans ce fond noir se trouve la tête de la négresse qui apporte un bouquet et ce fameux chat qui a tant amusé le public. Au premier abord on ne distingue ainsi que deux teintes dans le tableau ; deux teintes violentes s'enlevant l'une sur l'autre. D'ailleurs, les détails ont disparu. Regardez la tête de la jeune fille : les lèvres sont deux minces lignes roses, les yeux se réduisent à quelques traits noirs. Voyez maintenant le bouquet et de près, je vous prie : des plaques roses, des plaques bleues, des plaques vertes. Tout se simplifie et si vous voulez reconstruire la réalité il faut que vous vous reculiez de quelques pas. Alors il arrive une étrange histoire : chaque objet se met à son plan, la tête d'Olympia se détache du fond avec un relief saisissant, le bouquet devient une merveille d'art et de fraîcheur. La justesse de l'œil et la simplicité de la main ont fait ce miracle ; le peintre a procédé comme la nature procède elle-même par masses claires, par larges pans de lumière, et *son œuvre a l'aspect un peu rude et austère de la nature* ».

Digitized by Google

Arrêtons-nous sur cette phrase qui est l'âme même des théories artistiques de Zola. Il voit la nature sous un jour rude et austère. Son œuvre, formidable affirmation d'une personnalité puissante, le prouve abondamment. C'est donc dans la représentation simple et brutale d'une nature rude et austère qu'il verra la vérité, ou du moins la portion de vérité que son tempérament lui impose.

Grâce à la description ponctuée de remarques que je viens de citer, nous savons ce qu'il entend par : « Soyez neuf et sincère ».

Il a une foi énorme dans ses théories :

« Je sais, — écrit-il — que dans quelques années j'aurai raison pour tout le monde. Je ne crains pas qu'on me jette mes idées à la face plus tard ».

Il est donc acquis qu'il veut une peinture attachée à ce qu'on voit, à ce qui passe, substituant aux antiques rêves, aux efforts de l'imaginative, à l'érudition, aux méditations d'ordre littéraire ou philosophique, la chance d'un œil exercé et original, le mérite d'une main ferme et simplificatrice.

Il refuse aux peintres le droit de penser. Il exige seulement de leur part une joie physique à placer un ton chantant à côté d'un autre ton chantant et veut les éloigner de la conception disciplinée qui n'est pour lui qu'artifice et mensonge.

Ces idées qu'il exprimait si fortement on les retrouve entre les lignes qu'il écrivait sur Alphonse Daudet, l'immortel romancier, si purement artiste, dont Alcide Blavet nous disait récemment, avec une verve charmante l'exquis méridionalisme :

« Alphonse Daudet me semble voir la Provence dans un des mensonges dorés de son héros. Je ne parle pas des habitants qu'il traite même avec trop de cruauté, je parle des horizons, de ce rêve ensoleillé, où il fait passer toute la poésie romanesque des troubadours. Il adoucit

Digitized by Google

jusqu'au mistral qu'il appelle « la saine et vivifiante bourrasque étendant son allégresse au plus loin de l'horizon ». Ma Provence, celle dont l'âpreté ardente souffle encore sur ma face, a plus de rudesse, et le mistral gerce mes lèvres, brûle ma peau, emplit la vallée de sa dévastation, si terrible, qu'il pâlit le ciel bleu ».

Avec quelle violence raisonnée Zola affirme et développe des idées si propres à bouleverser l'ordre établi, et troubler les plus solides quiétudes. Avec quelle brutalité il pose sa rude patte de polémiste sur ce qu'il regarde comme la plaie artistique, sur ce qu'il voit de conventionnel dans l'art.

Je viens de me plonger dans le Zola de combat, dans le grand fracas de ses phrases justes et lourdes et j'en sors plus convaincu d'une force d'autant plus grande qu'elle est parfaitement confiante en elle-même et se rend orgueilleusement compte des coups qu'elle porte.

Vous devinez que la faveur publique ne sanctionna pas un pareil jeu, n'accompagna pas de ses acclamations une si rude atteinte à ses lénifiantes croyances. Ce fut un tintamarre inexprimable dans le monde de l'art. Si bien que Villemessant dut adjoindre à Zola un collaborateur, M. Pelloquet, chargé des articles dans la gamme tranquille et convenue : et Zola écourta son *Salon*, cessa la lutte non sans exprimer son amertume et son mépris. Il sortit de l'art comme il était sorti de la politique, terriblement dégoûté, mais s'il ne cessa jamais, le long de sa carrière, d'exprimer son dégoût pour les fanges de la vie publique et la médiocrité des politiciens, il ne saisit que rès rarement l'occasion de parler peinture. Les polémiques artistiques qu'il avait menées et les connaissances techniques qu'il avait dû acquérir lui furent du moins d'une indéniable utilité pour l'élaboration d'un de ses romans : « *L'Œuvre* » où ses idées prennent corps dans le peintre

Digitized by Google

Claude Lantier et deviennent ce qu'il aimait par-dessus tout : De la vie.

***

Quand je dis qu'il cessa d'écrire d'art, je me trompe. Il reprit sa plume de critique trente ans après à propos du Salon de 1896. Et c'est ici qu'il est curieux d'étudier son attitude.

D'abord il constate qu'une évolution radicale s'est produite depuis trente ans sous la légitime fièvre des recherches originales et aussi sous la passion de la mode, et s'écrie : « O moisson, dont j'ai vu les semailles et qui me surprend comme la plus imprévue des extravagances ! »

Il a combattu pour le plein air qu'on tenait pour inadmissible et voilà qu'il n'y a que du plein air autour de lui. Tous se sont mis à la queue de ses amis après les avoir injuriés et l'avoir injurié lui-même. Il a préconisé la clarté et voici que tout est blafard. Cette chlorose l'exaspère ; il en vient à regretter le Salon bitumeux de jadis.

Et la tâche ! Il avait loué Manet d'avoir simplifié les procédés en peignant les objets et les êtres dans l'air où ils baignent et maintenant il n'y a plus que des tâches ; blanc sur blanc, noir sur noir ; sa stupéfaction augmente.

Féru des outrances du début, il ne veut pas voir que ce qu'il a aujourd'hui devant les yeux est le résultat d'une réforme dont il est en grande partie l'ouvrier. Il ne veut pas voir que les peintres ont pris de sa théorie ce qu'elle avait de bon et l'ont accommodé pour l'agrément de l'œil public ; et il ne songe pas à s'enorgueillir de ce qu'il peut

Digitized by Google

considérer comme son œuvre. Bien mieux, il déplore son influence ; il déplore la théorie des reflets qu'il défendit et d'où est née l'école impressionniste ; car dans cet ordre de vision, dit-il, dès qu'on insiste, dès que le raisonnement s'en mêle, on arrive vite à la caricature. Il déplore ces œuvres déconcertantes, ces femmes multicolores, ces paysages violets et ces chevaux oranges, ces dames avec une joue bleue et l'autre vermillon sous un abat-jour de lampe, ces horizons d'arbres mauves, d'eaux rouges, de cieux verts. Je pense qu'il fait surtout le procès de ces virtuoses dont le chef est M. Bernard, si vénéré des peintres et qui compte tant de belles œuvres où se manifestent une science étourdissante, une personnalité tout à fait curieuse.

Il ne veut pas voir que les initiateurs qu'il défendit étaient sincères et gauches, et promenaient sur une palette encore confuse des brosses tâtonnantes. Tandis que leurs continuateurs savent très bien où ils vont, et utilisent sans vergogne pour en habiller leurs compositions ordonnancées et classiques les trouvailles de couleur et de lumière d'une école décriée.

Il ne veut pas voir qu'un art séduisant est né, malgré tout sous son influence, a surgi débarrassé de l'obscurité des ateliers, allégé des outrances des premiers plein-airistes, un art où il fait clair et beau comme dans les romans d'Anatole France, succèdant à l'art qu'il préconisait, à l'art attristant, rude, net et brutal, où il fait lourd comme dans ses romans à lui.

Il ne voit pas, au surplus, peut-être parce que c'est trop naturel à ses yeux, trop dans l'ordre logique, qu'une peinture singulièrement forte, la représentation du travail et des humbles, est sortie, non de sa critique, mais de son œuvre. En effet, c'est incontestablement « *La Terre* », « *La Bête humaine* », « *L'Assommoir* », « *Germinal* » surtout qui dirigèrent la peinture vers le travail, vers les

Digitized by Google

humanités inférieures, qui concurremment avec les intérêts politiques, nous intéressèrent au sort des pauvres, des obscurs, des artisans ; qui, sans intention de philanthropie *sentimenteuse* (permettez-moi ce mot), nous montrèrent leur beauté faite d'effort physique, de rude couleur, d'utilité sociale, de gestes rudes disciplinés pour une besogne utile, geste éternel de labeur productif qui n'a pas changé depuis les temps où s'élevaient les colossales architectures d'Egypte, mais qui n'a jamais été, je pense, mieux étudié, mieux révélé par l'art qu'aujourd'hui, sous la brosse de Roll, de Duvant, d'Adler, de Rafaelli, de Tardieu, de Troncy, de tant d'autres dont les œuvres décorent les salles de maisons communes.

Cette beauté nouvellement découverte, nouvellement exprimée, que dégage la vie des travailleurs, qu'Arsène Alexandre, Gustave Geffroy, Camille Mauclair nous aident à goûter, c'est au génie d'Emile Zola que nous la devons, car c'est un pas en avant imposé par son œuvre.

Elle est en pleine floraison, cette peinture du travail et je me souviens de quelques lignes d'un article d'Arsène Alexandre faisant entrevoir l'intérêt pittoresque peut-être tout prochain qui se dégagerait d'une nature emplie de cheminées d'usines, de machines formidables, de fumée, d'engrenages actifs, de prodigieuses charpentes de métal.

Certes, ce n'est pas là un avenir esthétique susceptible de plaire à ceux qui comme moi tiennent qu'il est doux de s'enfermer dans le passé, de se griser de visions, de rêver l'histoire, de vivre aux siècles défunts ; mais c'est une phase nouvelle, inévitable, d'un art dont la beauté première est l'éternel et incessant renouvellement.

C'est à l'effort d'Emile Zola, critique d'art, que nous devons en bonne partie l'heureux éclaircissement de la palette française, la tâche juste du soleil dans la toile, l'éclat véritable. Et c'est à son œuvre puissante que nous devons un art nouveau fait de profonde humanité.

Digitized by Google

J'imagine que c'est là ce que pouvait rêver de plus haut en songeant à son influence, le grand écrivain qui a écrit cette phrase dont je veux me servir pour terminer vigoureusement cette superficielle étude :

« Je crois au jour qui s'écoule, et je crois au jour de demain, certain d'un élargissement toujours plus vaste, ayant mis ma passion dans les forces de la vie. »

A. ELOY-VINCENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIES

PAGES D'ALBUM

I

Pour M^lle M. A.

Dans les grands yeux un clair sourire,
En vous approchant doucement,
Vous venez vers moi, pour me dire
De tracer pour vous seulement...

« — Quoi donc, mignonne ? — Une pensée
Ou des vers, comme vous voudrez,
Mot pour rire, ou phrase sensée,
Deux lignes, ce serait assez...»

Digitized by Google

Ayant dit, votre main présente
Un bel album couleur d'Avril,
Où plus d'une main, hésitante,
Ecrivit quelque trait subtil.

Et vos grands yeux semblent me dire
— « Vous hésitez ? mais, pourquoi donc ?
C'est si peu ce que je désire,
Et vous n'en mettrez pas bien long... »

— Je songeais, Mie, à vos poupées,
A vos poupées aux longs cheveux,
Si jolies — et même éclopées,
Las ! car vos frères ont leurs jeux ! —

Dans votre jeune amour couvées,
Elles sont, à ce qu'on m'a dit,
Fort gentilles, bien élevées,
Et, pour cela, nul ne mentit.

Douce maman, suivant leur âge,
Vous leur laissez faire dodo,
Les préservant de tout dommage ;
L'aînée apprend le piano.

Mais, délaissant les soins futiles
Qui, pourtant, vous occupaient fort
Près de vos fillettes dociles,
Qu'on promène ou que l'on endort,

Digitized by Google

Vous voulez apprendre la vie,
Gravement, noter chaque mot,
Phrase, pensée, qu'on a servie
Sur ce qui sera notre lot !

Noter un recueil de recettes
Pour quelques instants de bonheur,
Comme une boîte d'allumettes
Pour donner des flammes au cœur.

Mie, oh ! laissez-moi vous le dire,
Ce bonheur qu'on voit, dans vos yeux
De gentille fillette, luire,
Ne s'écrit jamais, même aux Cieux !

On n'en garde aucune formule,
Il se dérobe au raisonneur,
Il fuira le lecteur crédule,
Pour cela seul, c'est le Bonheur !

N'essayez pas encore d'écrire
Le temps en viendra bien, hélas !
Vous avez bonheur et sourire,
Parce que vous ne *savez pas !*

...Mais, cependant qu'au bavardage
Nous nous attardons, pensez-vous ?
Votre fillette la plus sage
Peut-être est sens dessus dessous ?

Alais, Avril 1902.

G. HAON.

Digitized by Google

II

Pour M^lle A. de P.

I a proù de tems d'acó... Sus un rouve, en Ceveno,
Abitavo 'n diablas de singe. De pertout
Lou venièu counsulta, quand èrou dins la péno,
Ero de bò counsel sus tout,
Mèmo crese qu'an dit que garrissiè las fèbres.

Roussignóus e mouissets, serpatasses e lèbres,
Galinos e reinards, toutes venièu ver el.

Dounc, èro jour de grand counsel,
Un dimenche (belèu lou jour que Moussu Sistre
Prechè soun grand sermoun, aval, pas luièn dòu Vistre).
Savès de-qué diguè, à soun pople amassa
Au ped de l'aubre, sus la plaço ?
« Amics, d'uièi sièi enraumassa,
« Moun sermoun sarà court, mès sara bien pensa,
« Se voulès réüssi, long de vosto vidasso,
« Rapelas-vous que, per la bien passa
« Fau faire mai d'uno grimaço ! »

Digitized by Google

.....

Moun singe doumaiselo, a pas parla per vous,
N'en vole counveni, la fablo es mau causido,
Un singe ausarié pas... Voste sourrire dous
Enlusirà toujour lou Libre de la vido.

Alès, 1902.

G. HAON.

Digitized by Google

POÉSIE

Madame la Fortune
A mes regards jamais
Ne vous offrit, brune
Ou blonde, je ne sais.

Ha ! si je le savais, je dirais que les blondes
Ont pour mon cœur ému de triomphants appas,
Que des cheveux cendrés sur des épaules rondes
Sont adorables..... Mais si vous ne l'étiez pas !

Ha ! si je le savais, je dirais que des brunes
J'aime les yeux de braise et les regards jaloux
Et les folles ardeurs... quelquefois importunes...
Mais... pour l'amour de Dieu ! Madame l'êtes-vous ?

Digitized by Google

Réponse de la Dame

Que l'on soit l'une ou l'autre,
Qu'est-ce que ça vous fait
Puisque l'on n'est point vôtre ?

Réplique

Madame, c'est parfait.

JOSEPH LISBONNE.

Digitized by Google

AU SUJET DE L'EXCURSION A MIALET

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE D'ALAIS

A M. BONNES, PRÉSIDENT.

Pour oublier un jour les soucis, les labeurs,
Nous fûmes nous griser d'air pur et de lumière ;
Le soleil dorait tout, feuilles, pierres et fleurs,
Autour de nous montait le parfum de la terre.

La nature était belle en ce jour de printemps,
Le ciel était tout bleu, les branches toutes vertes ;
Dans les herbes tremblaient, graciles et sanglants,
Les fiers coquelicots aux corolles ouvertes.

Aux paysages flous des paisibles vallons
Ont succédé les pics aux chevelures sombres ;
Là plus de verts tapis, là plus de frais gazons,
Rien qu'un chaos de monts pleins de clartés et d'ombres.

Digitized by Google

Là plus de brise douce et plus de chants d'oiseaux,
Presque toujours l'autan y soufflant son haleine ;
On n'entend y chanter que l'onde des ruisseaux
Qui vont en cascadant fertiliser la plaine...

Quel sublime décor vient s'offrir à nos yeux,
Quand sur le col d'Uglas à l'horizon se lève
La chaîne des grands monts superbes et brumeux
Où du rêve épandu se mêle à notre rêve.

Là nous avons laissé, pour un instant très doux,
Au gré de nos pensers notre âme vagabonde
Errer par l'infini sur le sphinx du Grand-Tout,
Inquiète d'y trouver Dieu, ce maître du monde.

POUR M. FREYCHET, NOTRE GUIDE.

Vous dont la main traça, par les rocs endormis
Depuis combien des ans aux pentes cévénoles,
La route agreste et belle, où nous, hier, vos amis,
Vous nous avez conduits charmés par vos paroles.

Vous devez comme nous, être l'amant pieux
De la nature née au silence des choses,
Où l'espace désert est vaste sous les cieux,
Où les soirs sont plus clairs et les aubes plus roses.

Alais, le 15 juin 1903.

T. DANTIER

Digitized by Google

Digitized by Google

AMÉDÉE GROS

ARCHITECTE

1833-1903

Imp. Brabo, Alais

Digitized by Google

Digitized by Google

AMÉDÉE GROS

Architecte

(1833-1903)

Qu'il fouillât le sol pour y découvrir quelque vestige d'un ancien rempart, ou quelque pan de fondation d'une antique *Gleiseto* ; qu'il étudiât les origines de sa ville natale ou l'histoire de l'évêché de cette ville ; qu'il voulût préciser les lois du cours capricieux d'une folle rivière des Cévennes, Amédée Gros manifestait toujours une qualité, que l'on doit considérer comme le trait saillant de son caractère : il avait l'esprit droit. En toute chose, il s'appliquait à *débroussailler*, comme il disait, son sujet. Il recherchait toujours la ligne directrice. Etait-ce de l'atavisme, chez ce Cévenol, qui, comme en général nos compatriotes, s'appliquait à l'observation sur place ; qui, se plaçant vis-à-vis de la nature, engageait avec elle la partie directement ; qui, se débarrassant des considérations accessoires, recherchait la loi fondamentale des

Digitized by Google

phénomènes observés ? Etait-ce peut-être le fruit d'études et de travaux voués à la science géométrique ? L'éducation, en tout cas, n'avait pu qu'accroître une qualité qu'il pouvait tenir de sa nature même.

Pareillement, Amédée Gros eut une grande passion, que certains ont pu prendre pour un travers. La pensée du Gardon l'obsédait. Le cours folâtre de cette rivière, qui passe son temps à se retourner de droite à gauche dans son lit, non point trop dur, mais peut-être trop mouvant; les visites insensées qu'elle s'en va faire d'une façon déraisonnable chez les propriétaires, ses voisins, ou dans les rues des villes assises sur ses rives ; son débit tantôt nul et tantôt si considérable et si impétueux qu'il répand l'épouvante et la terreur, voilà tout autant de problèmes qu'Amédée Gros avait d'une façon constante devant l'esprit.

On a dit que les Celtes déifiaient les fleuves, les montagnes, les forêts. De nos jours encore, le langage cévenol ne dit-il pas : « Gardon est venu », comme s'il s'agissait d'une personne ? Gros avait vu, de ses yeux, en 1846, la rivière renverser les quais et envahir la ville. Comme tous ses contemporains, il conserva de cet évènement un souvenir terrible que l'on s'explique aisément lorsqu'on étudie l'étendue des désastres occasionnés par cette inondation. D'un cœur léger, nous avons pu quelquefois traiter ces craintes de chimériques. Souhaitons pour notre cité que jamais plus elle n'ait à subir les assauts effroyables du fluide élément, contre lequel toute force lutterait en vain. Mais ne plaisantons pas sur les inondations de notre rivière ; soyons prévoyants, étudions les moyens de rendre moins épouvantables les catastrophes, et, surtout, saluons respectueusement cet Alaisien qui aima son pays, et voulut l'étudier à fond, afin de le rendre plus prospère et plus fort.

Digitized by Google

***

C'était un homme de taille à peu près moyenne, assez peu gros pour démentir son nom. La figure était aimable, encadrée sur le bas d'une courte barbiche blanche. L'œil était doux et un peu railleur, le front découvert, garni de cheveux de plus en plus rares, à mesure qu'il supportait davantage d'années. La démarche était celle d'un philosophe désireux de se contenter de la vie présente, et qui n'est point pressé. Il s'embarrassait souvent d'une canne qu'il gardait sous le bras afin de mieux développer des deux mains le spacieux mouchoir rouge qui le quittait aussi rarement que sa tabatière. Il était vêtu d'habitude d'une jaquette noire, et il ne la tracassait point trop durement si les revers gardaient de l'attachement pour la poudre à Nicot. D'ailleurs, il était très bon, et sauf les saillies au gros sel que tout le monde lui pardonnait, il ne fut jamais méchant pour personne. Il aimait beaucoup à causer, et, bien que nul ne lui en eût fait, je pense, le reproche, il prétendait lui-même que sa loquacité s'exagérait souvent : « Rien d'étonnant à cela, disait-il, savez-vous que mon père était barbier, mon grand-père aussi ? Dans la famille, nous avons toujours eu pour armoiries : deux rasoirs en sautoir sur fond de gueules ».

Avec cela, toujours bon enfant, d'humeur égale, ne se plaignant jamais de ses ennuis — qui n'en a pas ? — plaisantant toujours, souvent sur lui-même, quelquefois sur les travers de ses contemporains, généralement sur les choses ou les évènements. Cévenol, il avait l'esprit assez gaulois pour dérider le plus hypocondriaque ; Méridional, sa verve facile et sans arrière-pensée lui faisait appeler les choses par leur nom. Il causait de tout avec tous, et avec une bonhomie si particulière que chacun l'accueillait toujours, malgré son franc-parler — ou à cause de cela.

Digitized by Google

***

Louis-Amédée Gros naquit à Alais en 1833 d'une famille établie depuis plusieurs générations dans cette ville. Ses études primaires achevées chez les frères, il entra comme apprenti-architecte chez M. Auphan, alors architecte municipal, père de notre confrère M. le docteur Auphan. Là se développèrent son goût et son talent très réels pour les arts graphiques. Sa famille était aisée et son père n'hésita pas à l'envoyer à Paris où le jeune Amédée entra à l'école des Beaux-Arts. Son caractère droit et ouvert lui concilièrent de suite l'amitié de ses nouveaux camarades et, plus tard. il rappelait avec plaisir ses belles années de jeunesse d'artiste, de même qu'il montrait avec une joie légitime les pages-souvenirs, pochades de peintres ou spirituelles caricatures, que lui avaient remises ses amis, dont plusieurs sont devenus célèbres.

Amédée Gros n'avait pas, dans sa jeunesse, un tempérament bien solide. Une épreuve assez rude, qui mit ses jours en dangers, lui fit songer à sa santé. Sur les conseils du médecin, il passa quelques mois aux Iles Canaries. Heureuses journées qui plaisaient à sa nature expansive et à sa joie de vivre ! Puis, au retour, avec la notoriété naissante, dame Fortune sembla sourire au jeune architecte. Mais c'est une maitresse qu'il ne courtisa jamais. La déesse inconstante a les yeux bandés, et cela, peut-être, déplaisait à Amédée Gros, qui, lui, regarda toujours bien en face, pensa sans calcul, et parla sans détour. Il me revient à ce sujet une anecdote assez plaisante, qui nous fut contée par le docteur Auphan. Le père du docteur Auphan fut un jour à Salindres avec Amédée Gros pour recevoir les travaux de l'église de cette commune, qui

Digitized by Google

venait d'être construite. Les deux architectes se rencontrèrent avec un riche propriétaire du pays, très fier, dit-on, et assez original, que nous appellerons M. de C...

Gros, toujours expansif, s'en fut tout droit vers M. de C..., qu'il connaissait à peine, et, lui tendant la main : « Eh ! bonjour, comment allez-vous ? » Son interlocuteur surpris de la familiarité du jeune architecte, prit la chose de haut : « Et qu'est-ce que cela peut bien vous faire ? » Mais Gros n'était point homme à se laisser intimider. Il prit cet air philosophe que vous lui avez connu, et répliqua bonassement, avec un haussement d'épaules : « Oh ! vous avez bien raison, après tout, je m'en f...moque pas mal !» Il paraît d'ailleurs que, par la suite Gros et de C... eurent d'excellents rapports.

Mais l'orage gronda vers l'Est. Amédée Gros voulut faire son devoir comme les autres, dans l'hiver sombre de l'année terrible, et il partit avec les mobiles. Notre ami Amédée n'avait guère l'humeur batailleuse. D'ailleurs qu'il le voulût ou non, aux heures les plus douloureuses de sa vie, il se trouvait toujours un côté moins pénible. Donc, Gros eut des galons tout de suite, et le hasard des attributions des rôles le fit investir des fonctions d'officier payeur. La charge ne fut pas toutefois sans quelque danger en plus d'un cas, et maintes fois ses chefs confièrent à notre regretté confrère des missions qui lui permirent de mettre en valeur les qualités de sang-froid et de présence d'esprit dont il savait ne pas se départir.

La paix signée, Gros rentra, comme on dit, dans ses foyers. Puis il songea à son foyer. De son mariage sont issus deux enfants, pour lesquels il eut toujours les tendresses du meilleur des pères.

L'amitié du préfet du Lot, lui valut plus tard, les fonctions d'architecte départemental de ce département, fonctions qu'il ne conserva pas longtemps, d'ailleurs. Le « devoir tout tracé » qui plaît à un si grand nombre n'a jamais été du goût de notre confrère.

Par la suite, cependant, il fut architecte municipal à Alais. Dans ces diverses fonctions, il ne laissa que d'excellents souvenirs chez tous ceux avec lesquels il fut en

Digitized by Google

rapport. Disons à sa louange que ses subordonnés particulièrement avaient pour lui la plus grande sympathie, et qu'il avait sur eux un réel ascendant personnel.

De 1892 à 1896 Amédée Gros fut conseiller municipal. Au milieu des discussions parfois animées de ses collègues, il savait lancer le mot qui déride. Il a pu avoir des adversaires politiques d'un jour, mais il n'eut pas, croyons-nous, un ennemi. Nous l'avons dit, ce n'était pas un batailleur.

Comme architecte, Gros était doué de qualités vraiment supérieures ; il ne lui en manqua peut-être qu'une, et nous le regretterons ; le grain d'audace qui va bien dans l'esprit de tout homme, même à côté du grain de prudence ; de même qu'il faut toujours un grain de sel dans le pot-au-feu le plus parfumé. Peut-être, avec un peu plus d'ambition, notre confrère fût-il arrivé à de hautes fonctions que lui valaient ses réels mérites.

Il fit bâtir de nombreuses habitations particulières, entr'autres la villa de Lachadenède, au Tempéras. Il s'occupa aussi beaucoup de travaux publics : il a fait édifier notamment la Caserne de Gendarmerie du boulevard Gambetta, et a pris la plus grande part à la construction du nouveau Collège de jeunes filles de la rue Saint-Vincent. De même il fit surgir, dans le département du Lot, de nombreuses maisons d'école.

***

Il me reste, Messieurs, à vous parler d'Amédée Gros comme confrère. Peut-être de plus anciens que votre serviteur seraient mieux qualifiés pour vous dire la place qu'il a si bien occupée dans cette Société Scientifique et Littéraire qu'il aimait tant, et qu'il fréquenta toujours avec assiduité. Je lui dois personnellement la reconnaissance de m'y avoir introduit, et vous pardonnerez

Digitized by Google

l'expression de ce sentiment personnel, parce que j'acquitte ici une dette de gratitude. Il avait été à la fondation de la Société, il en devint président ; suivant les périodes de sa vie, il s'occupa d'une façon plus ou moins active des choses de l'esprit ; mais jamais il ne perdit de vue notre compagnie, et vous avez encore présentes à la mémoire les dissertations toujours intéressantes et pétillantes d'esprit qu'il nous servait sur les sujets les plus divers.

Amédée Gros aimait le paradoxe ; les idées plaisantes qu'il nous développait avec sa verve habituelle montraient l'acuité de son esprit d'observation. Vous rappelez-vous qu'il prétendit un jour que, dans les inondations, tandis que le sable et les menus cailloux se laissaient aller à descendre le courant, les gros blocs, eux, remontaient vers la source ? Il expliquait ce prétendu phénomène par le fait que le courant creusant le sable en avant des gros blocs, ceux-ci devaient forcément retomber contre le courant... et ainsi de suite, en remontant toujours la rivière. — De la sorte, lui répondit-on, que les blocs erratiques que l'on remarque sur les plateaux ou les montagnes ont pu être amenés là par quelque gigantesque *gardonnade*... Gros riait de bon cœur, affirmant qu'il « ne voyait aucun inconvénient » à ce que les choses se fussent passées ainsi. L'on plaisantait un moment, puis Amédée Gros tirait sa tabatière queue-de-rat : « Allons ! disait-il en prenant une prise, il y a encore de beaux jours pour la gaîté française ! »

Nos Bulletins, de 1875 à 1900, contiennent plus d'une page intéressante d'Amédée Gros. Je n'en referai pas l'analyse, car, en leur temps, vous avez écouté d'abord, puis commenté avec attention les communications toujours bien accueillies de celui qui, on pouvait en être sûr, apportait au moins une idée neuve. Je me bornerai à vous citer celles de ces communications qui ont été insérées au Bulletin, avec leurs dates :

1885. — Notes sur l'origine du Pas Romain employé comme unité de mesure itinéraire ;

Digitized by Google

1891. — Etude sur la ville d'Alais ; son origine ; préservation des vieux quartiers contre les crues du Gardon ;

1892. — Vente à l'encan du mobilier de l'évêché d'Alais ;

1894 et 1895. — Discours de présidence de la Société ;

1896. — Etude sur les inondations du Gardon ;

1896 et 1898. — Deux études sur les mesures préventives contre les accidents de chemins de fer ;

1898. — Etude sur l'origine et l'emplacement des cimetières, des églises et des villes ;

1899. — Quelques observations sur l'origine de la langue française ;

1899. — Modifications à apporter à la rédaction des actes de naissance (Cette dernière étude a amené une proposition de loi déposée à la séance de la Chambre, le 5 Juillet 1900, par M. de Ramel, député).

Il faut citer aussi, comme travail important d'Amédée Gros, travail qui mérite une place d'honneur dans les archives locales, cette remarquable reconstitution de l'Evêché d'Alais dont il a reproduit les plans et vues avec un soin tout méticuleux d'historien et un vrai talent de dessinateur.

Mais, hélas, notre ami avançait en âge. La maladie, cette affreuse visiteuse avec laquelle il avait brisé tout rapport depuis ses jeunes années, venait, grimaçante, se montrer à la fenêtre de sa chambre. Dans les heures de répit que le mal lui laissa, notre confrère trouva encore les forces de léguer à la Société Scientifique une dernière preuve du souci qu'il prit toujours d'elle et de ses travaux. Un à un, il feuilleta les registres et les Bulletins de la Société, les annota, classa les indications recueillies. Le résultat de ce travail analytique fut la nomenclature alphabétique par nom d'auteur, de tous les ouvrages et communications insérés dans les Bulletins de la Société, de 1869 à 1900. Cette table a été insérée à la fin du Bulletin de 1900, et ne porte même pas la signature de son patient auteur. Elle sera pourtant d'une grande utilité à

Digitized by Google

ceux qui voudront s'éclairer sur nos travaux, et, de plus, elle est la meilleure indication de l'activité intellectuelle qui, depuis la fondation, a été toujours entretenue dans la Société.

Puis, Amédée Gros nous quitta et ce ne fut pas sans un serrement de cœur qu'il abandonna cet Alais qu'il aimait tant, et qu'il ne devait pas revoir ! Cédant à l'impitoyable loi de l'évolution, sa vieille maison de la rue St-Vincent, elle aussi, a disparu, pour faire place à un bel immeuble moderne, que Gros n'a pas voulu voir s'élever, car il avait, hélas ! le culte des vieilles pierres. Moins de trois ans après, un matin de novembre, on est venu nous dire : Monsieur Gros est mort ! Et vous vous l'êtes représentés, Messieurs, sous le ciel sâle et dans l'atmosphère grise de cette industrieuse cité de Saint-Etienne, vous vous l'êtes représenté contemplant de son lit funèbre, la verte prairie qui s'étend au pied des collines aimées de St-Germain et de l'Ermitage. Dans une de ces visions subites, immenses, qu'ont parfois les mourants, il a embrassé sa longue carrière... et il a dû s'endormir en paix, car il n'a pas éprouvé de sensation pénible en contemplant sa vie d'honnêteté et de droiture dans la volonté, d'élévation dans les pensées et les sentiments,

Amédée Gros a voulu reposer en terre cévenole. Ces derniers jours, un cortège nombreux suivit sa dépouille mortelle vers la cité de la mort. Une délégation de la Société Scientifique et Littéraire a pris place dans la funèbre escorte, mais nous n'avons pu, étant donné la façon si inattendue dont nous avons appris l'heure des funérailles, adresser un dernier adieu au regretté confrère dont nous pleurons la perte. Qu'il reçoive aujourd'hui cet ultime hommage d'une Société où ses œuvres et son souvenir vivront.

G. HAON.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour l'Année 1903

« C'est, à la vérité, dit quelque part Montaigne, une très utile et grande partie que la Science ; ceux qui la méprisent témoignent assez leur bêtise ; mais je n'estime pas pourtant sa valeur jusqu'à cette mesure extrême que d'aucuns lui attribuent ».

Cette pensée d'un grand philosophe me revint ces jours derniers à l'esprit, lorsque je m'essayai à résumer nos travaux de l'année à la Société Scientifique. Les grandes notions philosophiques sont de tous les temps, et l'on est surpris, parfois, à la lecture de certains auteurs anciens, de retrouver des dissertations qui paraissent d'une actualité vivante. Combien, au contraire, vieillissent vite les données sur les sciences exactes ! Aujourd'hui surtout, où les idées comme les inventions se propagent avec une rapidité extraordinaire. Telle invention, telle notion scientifique mise en lumière, n'est pas plutôt exposée, qu'elle est aussitôt répandue ; répandue

Digitized by Google

c'est-à-dire discutée, connue de tous ; objet de l'engouement du public, parfois, engouement auquel succède un abandon tout aussi inexplicable. On en use tout comme de la crinoline. Et l'on passe à autre chose.

Est-ce à dire, vraiment, Messieurs, qu'étant donnés les progrès de l'instruction dans le grand public, et l'activité de la vie intellectuelle moderne, les sociétés comme la nôtre perdent leur raison d'être ? Vous ne partagez certainement pas cette opinion. Le « Que Sais-je ? » de Montaigne, que beaucoup ont pris pour la note d'un septicisme général, était bien plutôt l'expression d'une grande indulgence chez un esprit supérieur. Mais il y a quelque chose de pire qu'un « Que sais-je ? » tout théorique, C'est le mal des gens qui, dans la pratique, devant tout effort à accomplir, toute énergie à dépenser, ne savent répondre que par une expression : « A quoi bon ? », décourageant ainsi les meilleures volontés, barrant la route par leur inertie, à toute initiative, dissolvant, diluant, absorbant dans le vide de leur âme, toute volonté qui voudrait agir.

La bataille des idées est plus active aujourd'hui. Les innovations de la Science se font jour plus rapidement, et se succèdent avec une rapidité qui, parfois, déconcerte. Beaucoup de fausses découvertes, soit ; mais enfin, demain corrigera les erreurs d'aujourd'hui, de même qu'aujourd'hui revoit les affirmations d'hier.

Est-ce à dire que nous devons nous contenter d'apprendre les nouvelles que nous apportent nos journaux et nos revues, pesant les faits comme les idées à la seule balance de notre appréciation ? Il me paraît, au contraire, que tout comme autrefois, se réunir pour causer des choses de l'esprit, est aujourd'hui fort utile. Davantage même, puisque les sujets qui nous

Digitized by Google

sont fournis sont plus nombreux et plus variés. La conversation doublera toujours le plaisir d'apprendre ; aussi, notre Compagnie a-t-elle toujours bien raison d'être. Nous lui trouvons même un charme de plus, lorsque le labeur de la journée nous fut plus ingrat. Dans l'agrément de relations aimables, causer de sujets qui élèvent l'esprit ne peut être que chose excellente. Et lorsque, parmi nous, quelqu'un réussit à soulever un pan de ce voile immense qui recouvre encore l'infinité de ce que nous ignorons, nous éprouvons une satisfaction bien légitime à louer ses efforts, et à prendre notre part de sa joie de découverte.

Un fait assez digne de remarque, dans les travaux de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, c'est que, le plus souvent, volontairement ou non, son Président lui imprima une orientation caractérisée. J'en veux voir une nouvelle preuve dans le recueil des travaux présentés à la Société en 1903.

La compétence reconnue de M. Bonnes pour la géologie, nous a engagés à le suivre dans sa spécialité, en déviant parfois, peut-être, mais en faisant du sol notre principal objet d'études.

M. Rouchette étudia les vestiges du passé retrouvés en un lieu qu'on appelle le « Camp de César » près de Bagnols-sur-Cèze, et il s'attacha à démontrer l'erreur de certaines croyances, assez répandues, touchant l'histoire de ce « Camp ».

Au printemps dernier les archéologues de notre région furent mis en émoi par la découverte d'une grotte sur les bords de la Cèze, dans la commune de Meyrannes. La Société a eu la bonne fortune d'être mise au courant de cette découverte par l'un des premiers explorateurs de la grotte, M. Dumas, de Baron. M. Dumas nous a présenté une étude des plus

Digitized by Google

intéressantes sur la constitution géologique de cette excavation, et sur la nature des divers objets que l'on y a trouvés : ossements humains, poteries, fragments de meules en grès, bracelets, bagues, etc. dont il a soumis divers spécimens à la Société.

M. Béchard, instituteur en retraite à La Vabreille, ayant fait part à la Société de la découverte qu'il avait faite de plusieurs grottes non loin de la Tour, une délégation s'est rendue sur les lieux pour étudier ces grottes. Elles sont situées dans le mamelon au sud du hameau de La Vabreille, sur la rive gauche du Gardon, et paraissent être dans la continuation de la faille où se trouve la grotte dite « Baumo de las Fados » sur la rive droite. MM. Carli, Gilly, Sarran d'Allard et Haon ont rapporté de leur excursion des fragments de poteries noires néolithiques et divers ossements. Malheureusement, des éboulements ayant obstrué une grande partie des grottes, il n'a pas été possible de pousser bien loin les investigations.

M. Carli, au nom de M. de Saint-Agnès, a présenté à la Société, en mai dernier, un curieux Mémoire relatant des observations faites sur la formation des alluvions à l'embouchure des rivières maritimes. M. de Saint-Agnès a remarqué notamment, de quelle façon les viaducs construits au-dessus de ces embouchures, en modifiant les courants, avaient une influence certaine sur la formation des alluvions. Le mémoire de M. de Saint-Agnès a été fort apprécié.

M. Haon a présenté à la Société une communication relative à l'application de l'art. 28 de la loi du 1er avril 1898 sur les Sociétés de Mutualité. Cet article de loi détermine les limites des subventions que l'Etat accorde aux Sociétés. L'auteur de la communication s'est attaché à démontrer de quelle façon les prescriptions de

Digitized by Google

la loi pourraient être précisées, afin qu'il ne subsistât plus d'équivoque, pour le plus grand bien de la Mutualité.

Poursuivant les études historiques qu'il a entreprises sur sa « petite patrie », M. Gilly a mis en lumière de fort intéressants manuscrits touchant l'ancienne commune de St-Vincent-des-Salles (Salles-du-Gardon), et la vieille chapelle de Latour, située au-dessus des sources qui alimentent la ville d'Alais.

M. Carli sut intéresser vivement la Société en lui communiquant ses études sur les congrégations boudhiques de l'Inde. Les mœurs et les coutumes religieuses ont été étudiées avec soin par M. Carli qui a su montrer quel grand fond de moralité existait dans les préceptes boudhiques.

Dans la même séance, M. Haon donna lecture de deux poésies « Pages d'album », inédites.

Tout dernièrement, M. Blavet a donné à la Société une communication littéraire très goûtée. Votre ancien président, passant en revue les théories émises par le théâtre contemporain, au point de vue social, a mis notamment en évidence l'influence considérable d'Alexandre Dumas fils, sur ceux qui l'ont suivi. La communication de M. Blavet a fourni le sujet d'un intéressant échange de vues sur la question du divorce, et notre estimé confrère a su donner une note heureusement optimiste que chacun s'est plu à reconnaître exacte.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les deux excursions si pleines d'attrait que fit, l'été dernier, la Société Scientifique et Littéraire. Un beau dimanche de juin, vous êtes allés, en caravane, *découvrir* la haute vallée du Galeison, et la non moins pittoresque vallée du Gardon de Mialet. M. Freychet, qui avait parfaitement organisé l'excursion, vous a servi de guide et, grâce à lui, cette promenade, qui ne devait

Digitized by Google

avoir d'abord qu'un but d'études géologiques, a présenté bien d'autres attraits.

Sur la fin de l'été, c'est le bois de Païolive qui vous a tentés, et là, guidés par M. Colomb, vous avez exploré un des champs les plus curieux de bizarreries calcaires que la nature ait formées en France.

Chacun a rapporté le meilleur souvenir de ces excursions ; le vœu unanime a été qu'il en soit organisé d'autres. Votre nouveau Bureau ne manquera certainement pas, Messieurs, de se rendre à un désir si généralement exprimé.

Au cours de l'année 1903, la Société a déploré la perte de deux de ses membres, M. Parran, l'un de nos associés ; M. Amédée Gros, membre fondateur.

La Société a tenu à rendre un hommage particulier à M. Amédée Gros, à qui votre secrétaire général a consacré une notice, lue dans la réunion qui suivit le jour du décès de notre regretté confrère.

Egalement, elle s'est associée au deuil qu'a causé dans le monde des géologues la disparition d'une haute personnalité comme celle de M. Parran.

Ainsi, nous avons laissé nos rangs s'éclaircir peu à peu. Tout à l'heure, Messieurs, vous appellerez parmi vous un certain nombre de nos concitoyens ; ils trouveront ici une société agréable, et passionnée pour l'étude ; ils apporteront, j'en suis certain, parmi nous, de nouveaux éléments d'activité intellectuelle.

G. H.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1903

RECETTES

1° Solde en caisse au 29 Mars 1903, remis par le Trésorier sortant.....		2.671 69
2° Une cotisation de 1902.....		20 00
3° Cotisations de 33 membres résidants.....	1.054 30	
— 41 — non résidants.....		
4° Intérêt de la somme déposée au Crédit Lyonnais.		7 15
Total.		3.753 14

Digitized by Google

DÉPENSES

1°	Réparations au nouveau local des séances...		52 90
2°	Déménagement.....		23 15
3°	Frais de bureau.....		60 75
4°	Eclairage.....		91 25
5°	Contributions.....		60 45
6°	Assurance.....		8 35
7°	Location de la salle des séances.....		300 00
8°	Médailles.....		86 05
9°	Impression du Bulletin.....		441 70
10°	Dons.....		43 00
11°	Etrennes		15 00
12°	Frais de poste (timbres).....		93 20
13°	Frais de recouvrement		20 00
14°	Explorations : Grotte de la Vabreille...	23 00	65 50
15°	— Bois de Païolive.....	42 50	
	Total des dépenses.....		1.360 70

BALANCE

En caisse à ce jour	Au Crédit Lyonnais..	1.706 67	2.392 44
	A la Caisse d'Epargne.	511 92	
	Espèces.....	173 85	
	Total égal.....		3.753 14

L. MARTEL,
Trésorier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bureau pour 1903	3
Liste des Membres honoraires	3
Liste des Membres titulaires	6
Liste des Membres associés	8
Liste des Membres fondateurs décédés	10
Liste des Présidents et Vice-Présidents de la Société	11
Liste des Sociétés correspondantes	12
Lauréats de la Société, (Lycée J.-B. Dumas et Collège de jeunes filles)	17
Extraits des Procès-verbaux des Séances (Années 1902 1903)	19
Allocution de M. BLAVET, Président sortant	43
Discours d'installation de M. BONNES, Président.	47
Excursion au bois de Païolive, par M. BOURINET, Secrétaire-adjoint	51
Lettre de M. JOUBIN, *relative aux Coquilles de France*	63

Digitized by Google

Pages

Questions mutualistes : La limite des subventions de l'Etat (Observations sur l'article 28 de la loi sur les Sociétés de Secours mutuels, par M. G. HAON, secrétaire général 65

La grotte de Meyrannes, par M. Ulysse DUMAS. 79

Emile Zola et la Peinture contemporaine, par M. ELOY-VINCENT..... 83

POÉSIE : Pages d'Album, par M. G. HAON. — *Poésie*, par M. Joseph LISBONNE. — *Au sujet de l'Excursion à Mialet*, par M. T. DANTIER..... 101

Notice Biographique sur Amédée Gros, architecte, par M. Gabriel HAON..... 111

Rapport sur les Travaux de la Société, par M. Gabriel HAON, secrétaire général 121

Situation Financière de la Société au 31 décembre 1903, par M. L. MARTEL, Trésorier ... 127

PHOTOTYPIES (HORS TEXTE)

Portrait de M. Amédée GROS, architecte.
Objets trouvés dans la Grotte de Meyrannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

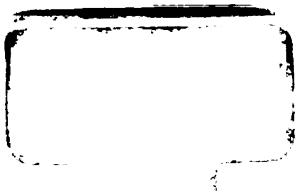
Digitized by Google

Digitized by Google